27e ANNEE — T. XLII

N° 931 — 4 février 1945



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 4 francs
Abonnements { Un an : 175 francs
Six mois : 90 francs

DEVOIRS ENVERS LA PATRIE

Les sources de notre relèvement national

Dans la Vie diocésaine (29. 12. 44), *S. Exc. Mgr* PETIT DE JULLEVILLE, *archevêque de Rouen, indique aux catholiques deux devoirs (devoir de se préserver, devoir de se répandre) qui leur incombent à l'heure actuelle pour relever la France. Ils seront des Français utiles dans la mesure où ils seront de vrais chrétiens.*

Qui relèvera la France ? Nous répondons : Tous les Français. Sans aucune exception. Tous sont appelés à prendre part à cette grande œuvre, quelle que soit leur situation professionnelle, ou leurs aspirations de l'ordre politique ou de l'ordre social. Il y a place pour tout le monde en ce chantier. Et il faudrait plaindre ceux qui ne le comprendraient pas et continueraient à vivre indifférents et égoïstes, en face de la besogne immense qui s'impose.

Mais, parmi tous les Français, pour prendre leur part du travail commun, les catholiques ont, semble-t-il, des facilités particulières. Car ils seront des Français utiles dans la mesure où ils seront de vrais chrétiens. Que demande-t-on aux Français, en définitive ? On leur demande de la foi en l'avenir du pays ; du courage devant tant de désastres accumulés ; du support et de la patience ; une confiance invincible dans la valeur de l'éducation ; un esprit de justice qui n'a de cesse que si chacun reçoit ce qui lui est dû ; une charité sans limites ; non seulement l'aumône qui vient au secours de la misère, mais le désir sincère de comprendre les autres, le besoin de chercher l'entente, partout où c'est possible, de se retrouver, de se grouper, de s'unir, sur tous les terrains favorables. Or, qu'est-ce donc que cet ensemble de dispositions, sinon l'esprit même de notre christianisme ?

Les catholiques ont donc des facilités particulières à servir le pays, comme il doit être servi à l'heure actuelle. Qu'ils n'en tirent d'ailleurs aucune vanité ! Simplement, une connaissance plus précise *de leurs devoirs*. Quels sont-ils ?

Le premier d'entre eux, qui est plus urgent que jamais, est *d'être pleinement chrétien*, partout, en famille, au travail, dans la vie civique. C'est dans les circonstances dures, comme celles de l'heure présente, que l'on comprend mieux le caractère de la foi. Elle n'est pas un revêtement superficiel de notre vie. Elle est une force intérieure qui anime tout ce que nous pensons et tout ce que nous faisons. Elle est une vérité, ou plutôt elle est la vérité venue de Dieu, qui nourrit notre âme et doit, si nous sommes logiques, nous inspirer en tout. Notre religion n'est pas seulement un culte qui nous permet, dès lors que les obligations en sont remplies, d'être en tout semblables à ceux qui ne le pratiquent pas. Notre religion est une lumière répandue sur tout, un ferment qui soulève la pâte molle de notre existence, une exigence qui nous saisit tout entiers, un appel à la réforme personnelle, à la conversion et, autant que nous le pouvons, à la sainteté. Vivre dans l'esprit de Notre-Seigneur, penser comme lui, aimer comme lui, vouloir comme Lui, en un mot, rester en sa dépendance, voilà vers quoi tendent tous nos efforts chrétiens.

Cette formation intime du vrai chrétien est grandement facilitée, cela va de soi, s'il se retrouve régulièrement et fraternellement, avec ses frères dans la foi, aux offices de son église, dans les œuvres de charité, dans les groupements de l'*Action catholique*. Cet instinct de la communauté chrétienne à vivre entre soi, à prier ensemble, à s'entraîner au bien ensemble, est non seulement légitime, mais nécessaire. Il correspond d'ailleurs à la volonté claire du Christ et de son Eglise. Mais il faut veiller à ce qu'il ne crée pas une attitude exclusive. Il serait pernicieux que notre catholicisme se repliât sur lui-même, se retirât de la vie commune, s'enfermât dans une forteresse bien close, le plus possible à l'abri des périls du dehors, et apparût, par là-même, comme un parti, comme une secte pharisienne. Rien ne serait plus éloigné de l'Esprit de l'Evangile : *Vous êtes le sel de la terre*, a dit Notre-Seigneur. *Vous êtes la lumière du monde. Elle n'est pas faite pour être mise sous le boisseau, mais placée sur le chandelier afin d'éclairer toute la maison !*

Au premier devoir d'être pleinement chrétien vient donc s'en ajouter un second, celui *de porter notre christianisme au dehors, partout où la prudence et la dignité* nous permettent de le faire : *Que votre lumière luise devant les hommes*, a dit encore Notre-Seigneur.

A se répandre ainsi, on ne tardera pas à faire quelques constatations intéressantes.

Voici la première : en quelque milieu qu'ils aillent, si éloigné qu'il soit de leurs croyances, les vrais chrétiens sont accueillis avec estime et avec respect. Ils s'imposent par leur délicatesse morale, leur droiture, leur désintéressement. Ils font même découvrir en eux comme un reflet des divines réalités. En eux transparaît quelque chose de ce christianisme profond que tant d'hommes ne soupçonnent même pas. A le rencontrer, en sa sincérité si noble et si humble, les âmes, enlisées dans le paganisme, se sentent attirées, ou du moins désarmées.

Mais, avons-nous raison de parler de paganisme ? Car, voici une seconde constatation que l'expérience semble confirmer autant que la première, c'est qu'il y a dans les âmes, même les plus lointaines en apparence, des résonances chrétiennes. Cette volonté d'entr'aide, ce dévouement simple, cette facilité à se donner, et même à tout donner, comme on l'a vu tant de fois récemment, n'est-ce pas là un christiamisme qui s'ignore et que la connaissance de la vérité, avec la grâce de Dieu, rendrait vivant et même ardent ?

Ces deux devoirs, devoir de se préserver, devoir de se répandre, sont étroitement liés l'un avec l'autre. Car on ne peut donner que ce que l'on a. Seuls, des chrétiens authentiques peuvent être d'authentiques témoins du Christ. Nous vous parlerons la prochaine fois de cette préservation indispensable.

† Pierre Petit de Julleville,
archevêque de Rouen.

★ ★ ★

Le patriotisme et la vocation de la France

Voici quelques passages de l'allocution prononcée par S. Exc. Mgr Terrier, *évêque de Bayonne, le 31 décembre, au cours de la Messe célébrée, sur la demande du Souvenir français, pour tous les soldats morts pour la France* (1) *:*

Monseigneur fait remarquer combien vive est la « sensibilité patriotique » des Français. Cette sensibilité s'est aiguisée sans cesse dans les événements qui se succèdent depuis cinq ans. « On l'a vue, dit-il, dans la souffrance intime des Français pendant que la France était humiliée et impuissante ; on l'a vue dans leur joie dès que la France a commencé à recouvrer sa liberté ; on la voit encore en ce moment dans ce mélange d'inquiétude et d'espoir qui occupe leur cœur devant l'avenir français, qui est un peu comme un beau ciel — certes ! — mais encore traversé de noirs nuages... »

Puis l'orateur ajoute : « Nous nous demandons cependant si cette sensibilité suffit aujourd'hui pour animer et soutenir un vrai patriotisme. Il nous semble que le patriotisme n'est pas tout entier, n'est même pas principalement dans des émotions et des passions, — fussent-elles sincères, généreuses, nobles. Il nous semble qu'il nécessite à sa base, pour être solide, une compréhension large et profonde du pays, de la patrie... comme une vision de ce qui est essentiel et permanent dans l'existence historique de la nation, de ce qui est sa « ligne de faîte », de ce qu'on est contraint d'appeler, pour un peuple comme pour une personne, « sa vocation. »

« Nous pensons qu'il y a un immense danger, pour un peuple, à perdre de vue sa vocation. Non seulement il perd par là sa valeur, mais il perd sa raison d'exister. Non seulement il perd sa puissance, mais il perd sa bienfaisance. Non seulement il s'appauvrit lui-même, mais il appauvrit la communauté humaine des nations, puisqu'il refuse de leur apporter ce dont lui seul peut l'enrichir, « cette idée et ce message » dont parle le philosophe Blondel, que chaque peuple doit incarner et qui sans lui sont irrémédiablement perdus. »

Après avoir montré que seuls deviennent conscients de la vocation de leur pays ceux qui savent se tourner vers sa vie passée et comprendre que « la patrie est faite de plus de morts que de vivants », Monseigneur évoque ce qu'il y a de dramatique dans l'infidélité d'un peuple à sa vocation, à l'occasion du peuple élu de Dieu dont « les épreuves, depuis vingt siècles, font l'étonnement de l'univers ». Puis il fait une application de ces idées à la France.

« Ce drame de l'infidélité d'un peuple à sa vocation, on pressent ce qu'il serait pour un peuple comme le nôtre. Un peuple dont la vocation est si haute, puisqu'elle n'est pas de dominer par les armes ni d'asservir par la ruse ni de triompher dans les affaires..., mais de servir par l'esprit et de mettre sa force même au service de la liberté, de la justice et de la fraternité, en un mot de combattre pour l'idée chrétienne, car, en définitive, c'est elle qui est au fond de la vocation de la France.

Non seulement on ne comprendrait pas la France si on lui enlevait cette couronne de spiritualité qu'elle a gagnée au cours des siècles dans sa résistance à toute tyrannie matérialiste, si on cessait de voir en elle le champion d'une civilisation spirituelle..., non seulement on ne la comprendrait plus, mais on la nierait. Et si, par malheur, la France elle-même acceptait d'être ainsi découronnée, alors elle se renierait ; un bastion de la citadelle de l'esprit s'écroulerait ; un astre s'éteindrait dans le monde et une ombre effroyable descendrait sur les hommes... »

(1) Cf. *Bulletin diocésain de Bayonne* (25. 1. 45).

A propos de conférences populaires

Incompréhension et manque de mesure.

Sous ce titre, S. Exc. Mgr Jacquin, *évêque de Moulins, a fait paraître dans la* Vie diocésaine *(21. 1. 45), revue bimensuelle de l'activité catholique dans son diocèse, le communiqué suivant qui est une mise au point, un avertissement et une exhortation d'une application toujours actuelle :*

L'opinion s'est émue quelque peu, en Bourbonnais, au lendemain de plusieurs *meetings* ou *conférences populaires* auxquels étaient conviés les catholiques.

Une *mise au point* me paraît nécessaire pour avertir et pour apaiser.

1° Il n'est pas douteux que *certains catholiques retardent.* Ils pratiquent des doctrines de régression sociale. Ils s'obstinent à détourner les yeux d'injustices criantes. Ils restent sourds aux appels émouvants des Souverains Pontifes qui, depuis cinquante ans et plus, par des Encycliques célèbres, par des Messages retentissants, donnent des enseignements qui, avec une vigoureuse hardiesse, « orientent, sur le terrain social, l'humanité dans des voies nouvelles » (1). Ils taillent et tranchent, avec un sans-gêne conscient ou inconscient, dans la doctrine de l'Eglise. Ils se défient ou se scandalisent de « nouveautés » qu'ils relèguent dans le monde des chimères. Quoi même ! Le Pape et les évêques n'échappent guère à leurs critiques ; on les taxe volontiers de révolutionnaires.

(1) Pie XI, *Quadragesimo anno.*

C'est là proprement un scandale, et une fois encore je dois crier à ceux qui s'enferment dans cet égoïsme paresseux et rétrograde : « Casse-cou ! Vous allez devenir, si ce n'est déjà fait, les pourvoyeurs du désordre et de la haine ! »

2° Parmi ceux qu'on appelle avec peut-être trop d'ironie les « bien pensants », il y a cependant de *braves gens*, avides de lumière, désireux sincèrement de connaître la vérité et de s'instruire, éloignés de ce paternalisme orgueilleux et dominateur qui veut économiquement asservir (1).

Je connais des *jeunes* qui veulent s'éclairer, étudier les grandes lignes de la sociologie catholique et agir. Et il leur est douloureux d'être incompris parfois dans leur milieu domestique. Avec charité, ils n'hésitent pas à se déprendre d'anciennes traditions familiales qu'il faut bousculer sans arrière-pensée pour se plier aux disciplines de l'Eglise. A eux tous, je dis mes félicitations et mes espoirs.

3° Dans le diocèse, en dehors du diocèse, chez les *catholiques sociaux*, une équipe de *jeunes* s'est constituée, ardente, enthousiaste, hier fort méritante dans la Résistance, équipe qui vit, qui agit et qui réagit. Elle a le mérite de l'allant, de l'énergie, de la générosité. Elle constitue à mon sens une pointe résolue d'avant-garde à qui je m'en voudrais de couper les ailes.

(1) S. S. PIE XII, Message de Noël 1942.

Parce que je l'aime, puis-je lui faire, en toute impartialité, quelques remarques objectives ?

Certains de ses orateurs, qui ont vraisemblablement raison quant au *fond* de leur exposé, revêtent leur argumentation d'une *forme* par trop rugueuse. Leur ton de récrimination apparaît acide et plein d'amertume. Osons-le dire, leur langage sent parfois la poudre.

D'aucuns leur reprochent une complaisance à sens unique à l'endroit de ceux qui professent des théories condamnables et condamnées par l'Eglise, alors que les autres, on croirait qu'ils veulent — et il n'en est rien — leur casser les reins ou les assommer à coups de matraques !

Qu'ils relisent *Messages* et *Encycliques !* Ils admireront, avec moi, la pondération si nuancée des Souverains Pontifes : *fermeté intransigeante* pour la défense de la vérité, oui ; mais aussi *mansuétude pleine de dilection* pour les hommes victimes de l'erreur.

A employer un langage de sonorité peu chrétienne, j'ai peur qu'on mette à côté et qu'on fasse reculer la cause si belle de l'Eglise...

« *Par-dessus* tout, nous dit l'Apôtre, *la charité!* »

La violence ne convainc pas, elle écarte.

Le message chrétien, n'est-ce pas, avant tout, *un message de paix, un message d'amour ?*

Moulins, le 7 janvier 1945.

† GEORGES JACQUIN, *évêque de Moulins.*

QUESTIONS ACTUELLES

Message du président Roosevelt au Congrès
(6 janvier 1945) (1)

Tout pour la guerre. Certitude de la victoire.

Quand nous envisageons la situation des Etats-Unis, ce qui nous occupe naturellement le plus, c'est la guerre, et la paix qui doit suivre.

Il faut que cette guerre se fasse, et elle est en train de se faire avec l'intensité la plus grande et la plus tenace. Il y va de tout ce que nous sommes et de tout ce que nous avons. Tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons sera donné aux soldats de l'Amérique, qui se battent loin de chez eux et qui ont déjà remporté des victoires que le monde n'oubliera jamais.

Nous ne doutons pas de la victoire finale. Nous ne doutons pas qu'elle sera coûteuse. Nos pertes seront lourdes. Nous et nos Alliés, nous continuerons à combattre ensemble jusqu'à la victoire totale et définitive.

Nous avons vu une année marquée, somme toute, par une progression considérable sur le chemin de la victoire, bien que l'année se soit terminée par un recul pour nos armes, quand les Allemands ont lancé une contre-attaque farouche qui les a menés dans le Luxembourg et en Belgique, avec comme objectif évident de couper notre ligne au centre.

I. Bilan militaire de 1944.

L'avance allemande en Belgique.

Nos hommes se sont battus avec une bravoure indescriptible et inoubliable, dans des conditions très difficiles, et l'ennemi a subi des pertes considérables sans réussir à atteindre ses objectifs.

(1) Traduit du texte anglais paru dans le *New-York Herald Tribune*. European edition, 7. 1. 45. — Les sous-titres sont ajoutés par *la D. C.*

Le paroxysme de cet effort allemand fut atteint deux jours après Noël ; depuis, nous avons repris l'offensive, dégagé la garnison isolée de Bastogne et forcé les Allemands à se retirer sur tout le pourtour du saillant.

La rapidité avec laquelle nous nous sommes repris, après cette attaque farouche, est due en grande partie au fait que nous avons un seul commandement suprême qui exerce l'autorité entière sur toutes les armées alliées en France. Le général Eisenhower a fait face à cette phase critique avec un calme et une résolution admirables et avec un succès constamment croissant. Il a ma pleine confiance.

Il se peut bien que d'autres tentatives désespérées soient faites pour rompre nos lignes, pour ralentir notre avance. Nous ne devons jamais commettre l'erreur de croire les Allemands battus tant que le dernier nazi ne s'est pas rendu.

La propagande ennemie.

Je voudrais donner un autre avertissement très sérieux pour mettre en garde contre les effets pernicieux de la propagande ennemie. Le coin que les Allemands ont essayé d'enfoncer en Europe occidentale était moins dangereux, au point où nous en sommes sur le chemin de la victoire, que la division qu'ils essayent de mettre, tel un coin, entre nous et nos Alliés.

La moindre rumeur qui vise à affaiblir notre confiance dans nos Alliés est comme un véritable agent ennemi, vivant au milieu de nous, et cherchant à saboter notre effort de guerre. Il y a, par-ci, par-là, des rumeurs méchantes et sans fondement contre les Russes, des rumeurs contre les Britanniques, des rumeurs contre nos propres commandants américains qui sont au front.

A examiner de près ces rumeurs, vous remarquerez que chacune d'elles porte la même marque de fabrique: *Made in Germany*.

Il faut que nous résistions à cette propagande de

désunion, il faut que nous la détruisions avec la même vigueur et la même résolution que celles déployées par nos combattants quand ils résistent aux divisions *panzer* et les détruisent.

Renversement de notre stratégie.

En Europe, nous reprendrons l'attaque et — malgré des revers passagers ici ou là — nous la continuerons impitoyablement jusqu'à la défaite complète de l'Allemagne.

Il s'agit en ce moment de reviser le plan fondamental des opérations qui nous a guidés durant trois années de guerre et qui nous conduira finalement à la victoire totale.

L'effort énorme des premières années de cette guerre visait la concentration d'hommes et de matériel sur les différents théâtres d'opérations, aux endroits où ils pourraient causer le plus de dommage à l'ennemi.

C'était un effort — en langage militaire — de déploiement de nos forces. Beaucoup de batailles, des batailles essentielles, ont été livrées ; beaucoup de victoires, des victoires vitales, ont été remportées. Mais ces batailles ont été livrées, et ces victoires remportées pour contenir l'ennemi qui attaquait et pour occuper des positions d'où nous et nos Alliés pouvions frapper les coups décisifs et définitifs.

Au début, notre tâche militaire la plus importante était d'empêcher nos ennemis — les forces d'agression les plus violentes qui aient jamais menacé la civilisation — de remporter des victoires décisives. Mais même pendant que nous nous tenions sur la défensive et que nous différions le combat, nous guettions le moment où nous pourrions arracher de haute lutte l'initiative à nos ennemis et faire concourir directement avec eux nos ressources supérieures en hommes et en matériel.

Il était évident alors que la défaite de nos deux adversaires exigerait qu'on masse des forces écrasantes — terrestres, maritimes et aériennes — dans des positions d'où nous et nos Alliés pourrions frapper directement le territoire ennemi et détruire les machines de guerre nazie et japonaise.

Quant au Japon, il nous fallait attendre l'achèvement d'opérations préliminaires couvrant de grands espaces, opérations destinées à établir des lignes d'approvisionnement à travers les défenses intérieures des Japonais. Ceci réclamait une supériorité maritime et aérienne écrasante, soutenue par des forces terrestres employées stratégiquement contre des garnisons isolées servant d'avant-postes.

L'intervention en Europe.

De tout temps, depuis le jour même où nous fûmes attaqués, il était raisonnable, du point de vue militaire comme du point de vue moral, de rejeter l'argument de ces gens à la vue courte qui auraient voulu nous amener à abandonner aux loups nazis la Grande-Bretagne et la Russie pour concentrer toutes nos forces contre les Japonais. Ces gens prétendaient que nous faisons une guerre purement défensive contre le Japon, et en même temps ils admettaient la domination du nazisme et du fascisme sur tout le reste du monde.

Sur le théâtre de guerre européen, les bases nécessaires pour masser des forces terrestres et aériennes contre l'Allemagne étaient déjà disponibles en Grande-Bretagne. Dans le bassin de la Méditerranée, nous pûmes commencer des opérations terrestres contre des éléments de l'armée allemande dès qu'il nous fut possible de mettre des troupes en ligne, d'abord en Afrique du Nord, ensuite en Italie.

C'est pourquoi notre décision fut prise de concentrer le gros de nos forces terrestres et aériennes contre l'Allemagne jusqu'à sa défaite totale. C'est sur tous ces facteurs qu'était fondée notre décision ; elle reposait aussi sur la conviction que, de nos deux ennemis, c'était l'Allemagne qui serait le plus à même de digérer rapidement ses conquêtes et de transformer rapidement en potentiel de guerre les ressources en hommes et en matériel des territoires conquis.

Les Alliés.

Nous avions en Europe deux alliés entreprenants et indomptables, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, et il y avait aussi dans les pays occupés les héroïques mouvements de résistance qui n'ont cessé d'attaquer et de harceler les Allemands.

Nous ne pouvons oublier comment la Grande-Bretagne a tenu le front, seule, en 1940 et 1941, et comment, en même temps, malgré des bombardements aériens barbares, elle a mis sur pied une formidable industrie de guerre qui lui a permis de prendre l'offensive à El Alamein en 1942.

Nous ne pouvons oublier la défense héroïque de Moscou, de Leningrad et de Stalingrad, ni les formidables offensives russes qui ont détruit des armées allemandes redoutables.

Nous ne pouvons pas oublier non plus comment, pendant plus de sept longues années, le peuple chinois n'a cessé de résister aux attaques barbares des Japonais et de contenir des forces ennemies considérables sur de vastes espaces du continent asiatique.

A l'avenir, nous ne devrons jamais oublier la leçon que nous avons apprise : à savoir que nous avons des amis qui travaillent avec nous dans la paix comme ils se sont battus à nos côtés dans la guerre.

Résultats de la collaboration alliée. Le 6 juin 1944.

Comme résultat de l'effort combiné des forces alliées, de grandes victoires militaires ont été remportées en 1944 : la libération de la France, de la Belgique, de la Grèce, de parties des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie ; la capitulation de la Roumanie et de la Bulgarie ; l'invasion de l'Allemagne elle-même et de la Hongrie ; la marche constante à travers les îles du Pacifique jusqu'aux Philippines, Guam et Saïpan ; et le début d'une puissante offensive aérienne contre les îles japonaises.

Maintenant, au moment de la réunion du 79e Congrès, nous avons atteint la phase la plus critique de la guerre.

La plus grande victoire de l'an dernier a été, évidemment, la brèche pratiquée avec succès, le 6 juin 1944, dans le rempart « imprenable » que les Allemands avaient construit le long des côtes de l'Europe, et la course des forces alliées à travers la France, la Belgique et le Luxembourg, presque jusqu'au Rhin.

Le débarquement des forces alliées sur les côtes de la Manche a été la plus grande opération amphibie de l'histoire du monde. Elle a éclipsé par son envergure toutes les autres opérations de la guerre présente et de toute autre guerre. Son succès est un hommage au courage et à la valeur combattive des soldats qui ont donné l'assaut au rempart, un hommage aux marins et aux hommes de la marine marchande qui ont débarqué les soldats et les ont approvisionnés ; aux chefs militaires et navals qui ont accompli un véritable miracle d'organisation et de réalisation. C'est un hommage aussi à la capacité de deux nations, la Grande-Bretagne et l'Amérique, d'élaborer ensemble des plans, de travailler ensemble et de combattre ensemble dans une coopération et une harmonie parfaites.

Le débarquement sur les côtes de la Manche fut suivi, en août, d'une autre grande opération amphibie : le débarquement dans le midi de la France. Ici, la même coopération et la même entente entre forces américaines, françaises et autres forces alliées venues de leurs bases d'Afrique du Nord et d'Italie.

Le succès de ces deux invasions est un hommage aussi à la capacité de beaucoup d'hommes et de femmes de garder le silence, alors que quelques paroles irréfléchies auraient mis en péril des centaines de milliers de vies humaines et auraient compromis toutes ces vastes entreprises.

Ces deux grandes opérations ont été possibles grâce à l'issue heureuse de la bataille de l'Atlantique. Sans ce succès remporté sur les sous-marins allemands, nous n'aurions pas pu rassembler et préparer nos forces d'invasion et nos forces aériennes en Grande-Bretagne, ni leur fournir sans arrêt un flot énorme de matériel, après leur débarquement en France.

Cependant, il se peut que les nazis réussissent à perfectionner leurs sous-marins et leurs équipages. Ils ont récemment intensifié leur activité sous-marine. La bataille de l'Atlantique, comme toutes les campagnes de cette guerre, réclame une vigilance incessante. Mais les marines britannique et canadienne, les autres marines alliées, ainsi que la nôtre, sont constamment sur le qui-vive.

Le front d'Italie.

Les formidables opérations en Europe occidentale ont partiellement éclipsé, dans l'esprit du public, le front italien, moins spectaculaire, mais d'une importance vitale. La place que ce front occupe dans la conduite stratégique de la guerre européenne on l'a perdue de vue ou, malheureusement, sous-estimée.

Il importe de corriger, et dès maintenant, toute idée fausse sur ce point.

Ce que les forces alliées font actuellement en Italie

fait partie de notre plan stratégique en Europe, plan mûrement réfléchi. Cette stratégie ne vise à présent qu'un seul objectif : la défaite totale des Allemands. Ces vaillantes troupes d'Italie continuent à tenir sous une pression constante une partie notable de l'armée allemande, comprenant une vingtaine de divisions de première ligne et les unités d'approvisionnement, de transport et de réserve nécessaires, toutes choses dont nos ennemis ont tellement besoin ailleurs.

Le peuple américain et tout soldat qui se bat actuellement dans la guerre des Apennins devraient se rappeler que le front d'Italie n'a rien perdu de l'importance qu'il avait aux jours où il était le seul front allié en Europe. [...]

Abordant la guerre dans le Pacifique, le président évoque l'avance réalisée dans les divers secteurs, souligne l'importance de la possession des îles Mariannes pour le bombardement du Japon et révèle que la bataille navale qui a accompagné le débarquement sur l'île de Leyte est le coup le plus dur porté jusqu'ici à la flotte nipponne. Ensuite il exalte la valeur et la coopération efficace des chefs militaires. Après avoir mentionné l'activité de l'aviation américaine en Chine, M. Roosevelt dit un mot de la campagne de Birmanie et de l'endurance extraordinaire qu'elle exige.

Mais il ne suffit pas de rendre hommage au combattant. « Ce lui est une mince satisfaction de savoir que dans l'avenir on lui érigera des monuments. »

II. Besoins de guerre et main-d'œuvre

Il faudrait 60 000 infirmières ; or, il n'y en a que 40 000 en service. Le président propose l'enrôlement obligatoire pour combler le déficit. Il faut plus de matériel de guerre, spécialement des armes nouvelles. Dans ce domaine, « si nous ne restons pas constamment en avance sur nos ennemis, nous payerons le retard avec le sang de nos fils ».

La production de bombes, de fusées, de porte-avions et de certains types d'avions est en retard, la main-d'œuvre fait défaut. D'où l'obligation pour ceux qui travaillent dans l'industrie de guerre de rester à leur poste et pour les autres de quitter tout emploi d'intérêt secondaire pour s'embaucher dans la production de guerre.

M. Roosevelt presse le Congrès de voter sans retard la loi sur le service national (*National Service Act*) « en vue de la mobilisation totale de toutes nos ressources humaines pour la poursuite de la guerre ».

Il développe longuement les arguments en faveur du travail obligatoire dans l'industrie de guerre et indique des mesures pour parer aux inconvénients éventuels.

III. Politique internationale.

Dans le domaine de la politique étrangère nous voulons rester unis avec les nations alliées non seulement pour la guerre mais pour la victoire, qui est le but de la guerre.

Union et paix.

Ce n'est pas seulement un danger commun qui nous unit, mais une espérance commune. Les nations unies sont une association non pas de gouvernements, mais de peuples, et l'espoir des peuples, c'est la paix, ici comme en Angleterre ; en Angleterre comme en Russie, comme en Chine ; en France, à travers le continent européen, à travers le monde ; partout où des hommes aiment la liberté, l'espoir, et les aspirations du peuple vont vers la paix, une paix durable et sûre.

Problèmes de la paix.

Il ne sera pas facile de créer la paix entre tous les peuples. Nous nous faisons illusion si nous croyons que la « reddition de nos ennemis » fera naître la paix après laquelle nous soupirons. « La reddition sans conditions des armées ennemies » est le premier pas ; il est nécessaire, mais ce n'est que le premier pas.

Nous avons déjà vu, dans les territoires délivrés des tyrannies nazie et fasciste, quels problèmes fera naître la paix. Et nous nous faisons illusion si nous nous laissons aller à croire, d'après nos désirs, que tous ces problèmes peuvent être résolus du jour au lendemain.

On peut jeter le fondement solide de la paix, et on le fera. Mais celle-ci ne sera viable, durable et assurée, à la longue, que si elle est l'œuvre du peuple lui-même.

Nous-mêmes, comme tous les peuples qui ont traversé le processus difficile de la libération et de la réorganisation, nous savons, par notre propre expérience, combien ces difficultés peuvent être grandes.

Nous savons qu'il n'y a pas de difficultés propres à un continent ou à une nation. Notre propre guerre révolutionnaire (la guerre de Sécession) a laissé derrière elle, d'après les paroles d'un de nos historiens, « un remous d'anarchie et de mépris de la vie humaine ».

Il y a eu divers mouvements séparatistes au Vermont, en Pensylvanie, en Virginie, au Tennessee, dans le Kentucky et dans le Maine. Il y a eu des insurrections ouvertes ou des menaces d'insurrection dans le Massachusetts et le New-Hampshire. Nous sommes venus à bout de ces difficultés par nous-mêmes ; ainsi les peuples, les pays libérés de l'Europe, qui ont à faire face à des problèmes complexes de réajustement, viendront à bout de leurs difficultés par eux-mêmes.

Conditions pour une paix durable.

La paix ne peut être faite et maintenue que par la résolution unanime de peuples libres et amis de la paix qui soient prêts à collaborer, prêts à s'entr'aider, prêts à respecter, à tolérer et à essayer de comprendre les opinions et les sentiments les uns des autres.

Plus nous nous approchons de la victoire, plus nous prendrons conscience inévitablement des divergences de vue qui séparent les vainqueurs. Il ne faut pas que nous laissions ces divergences nous diviser et nous faire perdre de vue nos intérêts communs et durables plus importants : gagner la guerre et construire la paix.

La coopération internationale, base nécessaire d'une paix stable, n'est pas une voie à sens unique. Les nations comme les individus n'ont pas toujours la même façon de voir ou de penser, et ce n'est pas la prétention d'une d'entre elles au monopole de la sagesse et de la vertu qui servira la cause du progrès et de la collaboration entre nations.

Dans le monde futur, il ne faut pas que l'abus de pouvoir, tel qu'il est impliqué dans le terme politique de puissance, soit un facteur déterminant dans les relations internationales. Voilà la quintessence des principes auxquels nous avons souscrit. Nous ne pouvons nier que la puissance soit un facteur de politique mondiale, pas plus que nous ne pouvons en nier les conséquences effectives. Mais dans un monde démocratique, de même que dans une nation démocratique, la puissance doit aller de pair avec la responsabilité et être obligée de se défendre et de se justifier dans le cadre du bien commun.

Le « perfectionnisme », pas plus que l'isolationnisme ou l'impérialisme ou la « politique de puissance » ne doivent pas barrer la route à la paix internationale. N'oublions pas que le point de départ de l'isolationnisme où nous nous sommes réfugiés il y a un quart de siècle n'était pas une attaque directe contre la collaboration internationale, mais contre les prétendues imperfections de la paix.

Dans notre déception après la dernière guerre, nous avons préféré l'anarchie internationale à la collaboration avec des nations qui n'avaient pas exactement la même façon de voir et de penser que nous. Mais nous avons renoncé à l'espoir de réaliser peu à peu une paix meilleure parce que nous n'avions pas le courage de faire face à nos responsabilités dans un monde reconnu imparfait.

Nous ne devons pas permettre que cela se reproduise, sans quoi nous suivrons de nouveau le même chemin tragique, le chemin qui mènera à une troisième guerre mondiale. Nos obligations en ce qui concerne le maintien de la sécurité de notre (propre) pays, nous ne pouvons les remplir qu'en exerçant notre influence et notre puissance pour la réalisation des principes dans lesquels nous avons confiance et pour lesquels nous avons combattu.

La Charte de l'Atlantique (1).

En août 1941, le premier ministre Churchill et moi, nous nous sommes mis d'accord sur les principes de la Charte de l'Atlantique, incorporés plus tard dans la déclaration des nations unies du 1er janvier

---

(1) Voir ci-après, col. 143, le texte de la Charte de l'Atlantique.

1942 (1). A cette époque, certains isolationistes ont contesté notre droit de proclamer ces principes, et protesté contre ces principes eux-mêmes. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux s'insurgent contre l'idée que ces principes pourraient être violés.

Il est vrai que la déclaration des principes contenue dans la Charte de l'Atlantique ne prévoit pas des règles d'une application facile et universelle à chacune des situations embrouillées de ce monde déchiré par la guerre.

Cependant il est bon, il est utile, il est essentiel d'avoir des principes pour lesquels on fasse campagne. Et nous n'hésiterons pas à user de notre influence, et cela dès maintenant, pour assurer, dans la mesure où c'est humainement possible, la mise en application des principes de la Charte de l'Atlantique.

Nous n'avons pas reculé devant les responsabilités militaires nées de la guerre. Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas reculer devant les responsabilités politiques qui suivent immédiatement la bataille.

Je ne veux pas donner l'impression qu'en construisant la paix on puisse prévenir toutes les erreurs et qu'on n'éprouvera pas nécessairement nombre de déceptions. Mais cette fois nous ne devons pas perdre l'espoir d'établir un ordre international capable de maintenir pour de longues années une parfaite justice entre les nations.

Ne pas exagérer les divergences. Retour à l'état normal des pays libérés.

Pour y réussir, il faut que nous prenions garde à ne pas exploiter ni à exagérer les divergences de vue entre nous et nos Alliés. Je pense en particulier aux peuples libérés de la tyrannie fasciste. Ce n'est pas là le meilleur moyen d'arranger ces différends ou d'établir une organisation internationale capable de corriger les erreurs possibles.

Je manquerais de franchise si je n'avouais pas une certaine inquiétude au sujet de bien des situations — celle de la Grèce et de la Pologne par exemple. Mais ces situations ne sont pas si faciles ni si simples à traiter que certains porte-parole voudraient nous le faire croire. Nous avons des obligations — qui ne sont pas nécessairement légales — envers les gouvernements alliés, envers les dirigeants des mouvements clandestins et envers nos principaux alliés qui ont approché bien plus près de l'abîme que nous.

Nous et nos Alliés, nous avons déclaré que c'est notre intention de respecter le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement qui leur convient et, pour ceux qui en ont été privés par la force, de les voir recouvrer les droits souverains et l'indépendance.

Mais tant que durent les dissensions intestines, tant que beaucoup de citoyens de pays libérés sont encore prisonniers de guerre ou forcés de travailler en Allemagne, il est difficile de deviner quelle forme de gouvernement chacun de ces peuples désire réellement.

En attendant que les circonstances permettent l'expression authentique de la volonté populaire, nous et nos Alliés avons un devoir inéluctable d'user de toute notre influence pour qu'aucune autorité temporaire ou provisoire, dans les pays libérés, n'empêche l'exercice éventuel du droit des peuples de choisir librement le gouvernement et les institutions sous lesquels ils doivent vivre comme des hommes libres.

Il n'est que trop facile pour nous tous de justifier après coup nos désirs et de considérer comme légitimes les chefs que nous aimons et comme n'ayant aucune autorité ceux que nous n'aimons pas. Notre tâche n'est pas facilitée par l'esprit de parti obstiné — si compréhensible qu'il soit — de la part des factions hostiles dans un même pays.

Vers la sécurité et la coopération internationales.

Nous voulons aider les peuples d'Europe amis de la paix à vivre ensemble comme de bons voisins, à reconnaître leurs intérêts communs et à ne pas entretenir les griefs traditionnels qu'ils ont les uns contre les autres.

Nous ne devons pas permettre que l'établissement d'un organisme permanent pour le maintien de la paix soit compromis par la foule de problèmes urgents et bien définis de réorganisation posés par la libération de l'Europe. C'est sous la menace d'un danger commun que les nations alliées se sont unies dans la guerre pour sauver leur indépendance et leur liberté. Il faut que maintenant elles s'unissent pour assurer l'indépendance et la liberté de tous les Etats qui aiment la paix, de manière que jamais la tyrannie ne puisse plus les diviser et les vaincre.

La paix et la prospérité internationales, comme la paix et la prospérité nationales, réclament une vigilance constante, une collaboration continuelle et un effort organisé.

La paix et le bien-être... (de chaque nation) ne peuvent être assurés que par des institutions capables de vivre et de croître.

Beaucoup des problèmes concernant la paix nous occupent à l'instant même où la conclusion de la guerre est encore devant nous. L'atmosphère d'amitié, de compréhension mutuelle et de volonté de trouver une base commune d'entente commune, qui a entouré les conversations de Dumbarton Oaks, nous est une raison d'espérer que les discussions futures réussiront à développer le système démocratique et intégral de sécurité mondiale, qui était l'objet de ces conversations préliminaires.

Nous et les autres nations unies, nous poursuivons vigoureusement et résolument un effort pour la création d'un tel système, en prévoyant à cet effet de fortes et souples institutions d'action commune et concertée.

La conscience éveillée de l'humanité ne permettra pas que ce suprême effort échoue.

Liberté d'échange et d'accès aux matières premières.

Nous croyons que les progrès extraordinaires réalisés dans les moyens de communication entre les peuples, progrès inconnus des générations passées, offrent une méthode pratique de développer la compréhension mutuelle, base nécessaire de la paix et des institutions de paix ; notre politique et notre volonté c'est de nous servir de ces réalisations techniques pour le bien commun de l'humanité.

Nous préconisons la plus grande liberté possible dans les relations commerciales.

Nous autres, Américains, nous avons toujours cru en la liberté pour chacun de profiter de la chance qui s'offre, et l'égalité des chances pour tous, voilà ce qui reste l'une des principales fins de notre vie nationale. Ce à quoi nous croyons pour les individus, nous y croyons aussi pour les nations. Nous sommes opposés aux « limitations » — qu'elles émanent soit de l'autorité publique, soit des particuliers, — qui faussent les échanges, le transit et le commerce, et qui leur portent préjudice.

Sous ce rapport, nous avons un nettoyage à faire chez nous. Nous espérons, « dans l'intérêt de notre propre prospérité », mais aussi dans l'intérêt de la prospérité du monde entier, que le commerce, les échanges et l'accès aux matières premières et aux marchés seront après cette guerre plus libres qu'ils ne l'ont jamais été dans l'histoire du monde.

La France.

Un des événements les plus réconfortants de l'année dans le domaine international a été la renaissance du peuple français et le retour de la nation française dans les rangs des nations unies. Loin d'avoir été brisé par la terreur de la domination nazie, le peuple français s'est redressé avec une foi plus forte que jamais dans la destinée de son pays et dans la solidité de l'idéal démocratique que la nation française a de tout temps si largement contribué à promouvoir. Pendant sa libération, la France, fidèle à ses traditions, a manifesté sa résolution immuable de combattre les Allemands, continuant ainsi les efforts héroïques des groupes de la résistance sous l'occupation, et de tous ces Français, répandus à travers le monde, qui ont refusé de capituler après le désastre de 1940.

Aujourd'hui, les armées françaises sont de nouveau sur la frontière allemande et se battent côte à côte avec nos fils.

Depuis nos débarquements en Afrique, nous avons mis à la disposition de la France toutes les armes et tout le matériel de guerre que permettaient nos ressources et la situation militaire. Et je suis heureux de dire que nous sommes sur le point de fournir aux nouvelles forces françaises les armes les plus modernes pour le combat.

La portée de sa libération ne se borne pas à la contribution que la France pourra désormais apporter à la victoire commune ; son grand prestige est appelé également à rendre service quand il faudra affronter les problèmes de la paix.

Nous reconnaissons pleinement l'intérêt vital de la France à ce que le problème allemand reçoive une solution durable et la contribution qu'elle peut apporter à l'établissement de la sécurité internationale. Son adhésion formelle à la déclaration des nations unies

(1) Voir ci-après, col. 143, le texte de la Déclaration des Nations Unies.

il y a quelques jours (1), et la proposition faite au cours des conversations de Dumbarton Oaks (2), d'après laquelle la France recevrait l'un des cinq sièges permanents dans le Conseil de sécurité qui est en projet, démontrent jusqu'à quel point la France a repris la position qui est la sienne de nation forte et dirigeante qui lui convient.

IV. Problèmes intérieurs.

Pour ma part, je suis convaincu qu'il nous faudra, après cette guerre, comme un facteur essentiel pour le maintien de la paix, le service militaire obligatoire pour tous, et j'adresserai à ce sujet un message spécial au Congrès.

Une paix durable est impossible sans une Amérique forte, forte au sens social et économique comme au sens militaire.

Le problème de la main-d'œuvre après guerre.

Dans mon message sur la situation de l'Union l'an dernier, j'ai exposé comment je concevais le programme américain des droits économiques.

J'ai dit alors, et je le répète, que ces vérités économiques représentent une seconde Déclaration des droits de l'homme qui permettra d'établir une nouvelle base de sécurité et de prospérité pour tous, sans égard à la condition, la race ou la croyance.

Le plus fondamental de ces droits et dont la mise en exécution des autres dépend dans une large mesure, c'est « le droit à un emploi utile et rémunérateur dans les industries, les ateliers, les fermes ou les mines du pays ». Successivement, d'autres droits économiques du citoyen américain, tels que le droit à un foyer convenable, à une bonne éducation, à de bons soins médicaux, à la sécurité sociale, à un revenu raisonnable pour le paysan, contribueront — s'ils sont mis en application — largement à l'instauration d'un niveau de travail équitable.

Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que ces droits deviennent des réalités, grâce au concours des Etats, des municipalités, des hommes d'affaires, des ouvriers et des agriculteurs.

Nous avons eu, pendant la guerre, du travail pour tout le monde, cela parce que le gouvernement était prêt à acheter tout le matériel de guerre que le pays pouvait produire, c'est-à-dire presque la moitié de notre capacité de production actuelle.

Après la guerre il nous faudra maintenir au travail toute la main-d'œuvre, tandis que le gouvernement se consacrera à ses fonctions du temps de paix. Cela veut dire qu'il nous faudra établir, chez les consommateurs privés, les paysans, les hommes d'affaires, les ouvriers, les professions libérales et les ménagères un niveau de demandes et un pouvoir d'achat assez élevé pour remplacer les commandes de guerre du gouvernement ; cela veut dire aussi qu'il nous faudra porter le volume de notre commerce extérieur bien au-dessus du niveau d'avant-guerre.

L'initiative privée.

Notre politique consiste, naturellement, à compter autant que possible sur l'initiative privée pour fournir du travail. Mais le peuple américain n'acceptera ni un chômage massif ni un semblant de travail.

A tous ceux qui sont désireux et capables de travailler, il faudra donner du travail, c'est-à-dire environ 60 millions d'emplois.

Du travail pour tous, cela ne signifie pas seulement des emplois, mais des emplois productifs. Or, les Américains ne regardent pas comme productifs des postes rémunérés à un taux inférieur.

Nous devons arriver à ce que l'entreprise privée travaille comme il se doit, c'est-à-dire dans une atmosphère de spontanéité et de vigoureuse concurrence en dehors de l'influence oppressive des monopoles et des cartels.

Ensuite, le président indique brièvement comment l'Etat, sans intervenir directement, peut faciliter le financement des petites entreprises.

Projets pour l'après-guerre.

Procurer du travail à tous, comme le veut notre programme, cela exige l'exploitation sur une grande échelle de nos ressources naturelles et autres travaux d'utilité publique. Sur ce continent, il y a encore de vastes ressources inexploitées. Nos projets en vue de régulariser le cours des rivières ajouteront de nouveaux territoires fertiles aux Etats-Unis. Le T. V. A. (*Tennessee Valley Authority*), dont la construction a coûté 750 millions de dollars — le prix de moins de quatre jours de guerre — était une bonne affaire. Les bassins des autres grandes rivières nous offrent des possibilités semblables.

En utilisant les ressources de ces bassins fluviaux, comme dans la vallée du Tennessee, nous fournirons à l'initiative privée un stimulant comme l'ont été l'achat de la Louisiane et les nouvelles découvertes dans l'Ouest au cours du XIXe siècle.

Si nous voulons mettre pleinement à profit les avantages de l'aviation civile, et si nous voulons nous servir des automobiles que nous sommes à même de produire, il nous faudra construire des milliers d'*aéroports* et reviser tout notre réseau de routes nationales.

Procurer un foyer convenable à chaque famille est une chose nécessaire à la nation si elle veut être digne de sa grandeur, et c'est une tâche qui fournira du travail à beaucoup de monde. La plupart de nos villes ont besoin d'être reconstruites sur un plan plus vaste.

Une grande partie de notre matériel agricole est en mauvais état.

Pour attaquer de front ces problèmes de logement et d'urbanisme, il faudra la coopération la plus entière entre les industriels et les travailleurs, entre le gouvernement fédéral, les gouvernements des Etats et les autorités locales.

Un vaste programme de sécurité sociale et des programmes appropriés de santé publique et d'éducation doivent jouer un rôle essentiel dans un plan destiné à favoriser la productivité individuelle et le pouvoir d'achat des masses. Je m'entretiendrai là-dessus avec le Congrès plus longuement à une date ultérieure.

Ce programme permettra l'emploi, dans des entreprises privées, d'une main-d'œuvre considérable à des tâches productives et répondant à des besoins réels. Le résultat sera de maintenir le revenu national à un niveau assez élevé pour mener de front l'amortissement de la dette publique et la réduction des impôts après la guerre.

Il faudra des efforts résolus pour surmonter et pour aider les autres à surmonter les perturbations profondes que cette guerre laissera dans tous les domaines de l'économie.

Ensuite, le président reconnaît qu'il y a eu, au cours de cette année, quelques désaccords entre l'administration et le Congrès ; qu'il y ait des divergences de vues, c'est normal, mais ce ne sont pas des conflits irrémédiables comme certains le prétendent. Dans l'ensemble, les résultats de l'année passée sont satisfaisants.

Conclusion.

Le Congrès, l'administration et la magistrature ont collaboré pour le bien commun.

L'année nouvelle, 1945, pourra être la plus féconde en hauts faits de l'histoire humaine.

L'année 1945 pourra voir s'effondrer définitivement le règne de terreur nazie et fasciste en Europe.

L'année 1945 pourra voir les armées vengeresses resserrer leur étreinte autour du centre de la puissance malfaisante du Japon impérialiste.

Ce qui importe le plus, 1945 peut et doit voir se dessiner les lignes essentielles de l'organisation de la paix mondiale. Il faut que cette organisation soit l'accomplissement de la promesse pour laquelle des hommes ont combattu et sont morts dans cette guerre. Il faut qu'elle soit la justification de tous les sacrifices qui

---

(1) Le 1er janvier 1945, M. Bonnet, ambassadeur de France à Washington, a signé dans cette dernière ville, au nom de la France, la Déclaration des Nations Unies (du 1er janvier 1942). Les signataires, ainsi que l'a rappelé à cette occasion M. Stettinius, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, s'engagent « à utiliser toutes leurs ressources contre l'ennemi commun, à agir de concert et à ne pas conclure de paix séparée ». De plus, ils adhèrent à la Charte de l'Atlantique, à laquelle la Déclaration des Nations Unies se réfère expressément.

(2) La Conférence politique interalliée qui s'est tenue du 21 août au 7 octobre 1944, à Dumbarton Oaks, dans un vieux manoir de la banlieue de Washington (Etats-Unis), avait principalement pour but de mettre sur pied un projet d'organisation internationale destiné à assurer le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Elle a réuni des délégués éminents des gouvernements américain, anglais, chinois et russe. Le gouvernement provisoire de la République française n'étant pas encore reconnu « de jure » par les quatre nations alliées, la France ne pouvait siéger à cette Conférence ; mais la section A du chapitre VI du Plan élaboré à Dumbarton Oaks prévoit que, dans le Conseil de sécurité de 11 membres qui est l'élément moteur de l'Association internationale, la France aura un siège permanent comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U. R. S. S. et la Chine. L'Assemblée générale élira tous les deux ans six autres Etats qui occuperont six sièges non permanents.

ont été consentis et de la misère effroyable que ce monde a endurée.

Nous, Américains d'aujourd'hui, en coopération avec nos Alliés, sommes en train de faire l'histoire et j'espère que cette histoire sera meilleure que celle qui a été faite jusqu'ici.

Nous prions Dieu d'être dignes des chances illimitées qu'il nous a données.

La Charte de l'Atlantique (14 août 1941) (1).

En août 1941, le président Roosevelt et le premier ministre Churchill se rencontrèrent en plein Océan pour discuter la question de l'aide américaine aux nations en guerre avec les puissances totalitaires. Au cours de cette entrevue, les deux hommes d'Etat rédigèrent une déclaration touchant un certain nombre de *principes communs* sur lesquels le peuple américain et le peuple anglais fondaient leurs espoirs pour assurer une paix durable après la guerre. Connue sous le nom de *Charte de l'Atlantique*, cette déclaration expose dans leurs grandes lignes les buts de guerre des nations unies. On sait qu'on a beaucoup discuté sur la nature et la valeur obligatoire de cette Charte. Dans son dernier discours devant le Congrès (janvier 1945), le président Roosevelt la reconnaît toujours comme valable. En voici le texte :

Déclaration en commun du président des Etats-Unis d'Amérique et du premier ministre, M. Churchill, représentant le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, lesquels s'étant réunis estiment qu'il convient de faire connaître certains principes communs de la politique nationale de leurs pays respectifs, principes sur lesquels ils fondent leur espoir d'un avenir meilleur pour le monde.

1. Leurs pays respectifs ne cherchent pas à s'agrandir, soit dans leurs territoires, soit de toute autre manière, aux dépens des autres ;

2. Ils ne désirent voir aucun changement territorial qui ne s'accorde pas avec les vœux librement exprimés des peuples intéressés ;

3. Ils respectent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous lequel ils veulent vivre, et ils désirent voir les droits souverains et l'autonomie rendus à ceux qui en ont été dépouillés par la force ;

4. Ils s'efforceront, tout en respectant leurs obligations déjà existantes, de faciliter, sur un pied d'égalité, l'accès de tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, au commerce et aux matières premières du monde nécessaires à leur prospérité économique ;

5. Ils désirent amener la pleine collaboration entre toutes les nations, dans le domaine économique, avec l'objectif d'obtenir, pour tous, une amélioration des conditions de travail et de sécurité sociale, et de faciliter l'adaptation à l'évolution économique ;

6. Après la destruction définitive de la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui offrira à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières, une paix qui apportera, à tous les hommes dans tous les pays, l'assurance de mener une vie normale, libérés de la peur et du besoin ;

7. Une telle paix doit permettre à tous les hommes de traverser sans entraves les mers et les océans ;

8. Ils croient que toutes les nations du monde, pour des raisons aussi bien spirituelles que réalistes, doivent en venir à renoncer à l'emploi de la force. Etant donné qu'aucune paix future ne pourra être maintenue si des armements de terre, navals ou aériens, continuent à être utilisés par des nations qui menacent ou pourraient menacer de faire des agressions au delà de leurs frontières, ils croient, en attendant l'établissement d'un système permanent de sécurité générale, que le désarmement de ces nations est essentiel. Ils aideront et encourageront de même toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger le fardeau écrasant des armements pour les peuples qui aiment la paix.

FRANKLIN D. ROOSEVELT,
WINSTON S. CHURCHILL.

Déclaration des nations unies (1er janvier 1942) (1).

Trois semaines après l'entrée en guerre des Etats-Unis, le gouvernement américain proposa que toutes les nations engagées dans la lutte contre l'ennemi commun se réunissent pour affirmer solennellement leur volonté de poursuivre la guerre ensemble et de ne pas faire d'armistice ou de paix séparés avec l'ennemi. Cette Conférence aboutit à la déclaration des nations unies, qui fut signée à Washington le 1er janvier 1942. Les gouvernements signataires, auxquels se joignirent plus tard huit autres Etats, souscrivirent aux principes définis dans la Charte de l'Atlantique.

(1) *Textes de la Liberté*. Déclarations officielles faites au cours de l'histoire des Etats-Unis. Brochure publiée par l'Office d'information de guerre des Etats-Unis, p. 61-62 et 69-70.

DÉCLARATION EN COMMUN DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DU ROYAUME UNI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE DU NORD, DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOVIÉTIQUES SOCIALISTES, DE LA CHINE, DE L'AUSTRALIE, DE LA BELGIQUE, DU CANADA, DE COSTA-RICA, DE CUBA, DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE, DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, DU SALVADOR, DE LA GRÈCE, DU GUATEMALA, D'HAÏTI, DU HONDURAS, DES INDES, DU LUXEMBOURG, DES PAYS-BAS, DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, DU NICARAGUA, DE LA NORVÈGE, DE PANAMA, DE LA POLOGNE, DE L'UNION DE L'AFRIQUE DU SUD, DE LA YOUGOSLAVIE (1).

Les gouvernements signataires de la présente,

Ayant apposé leur signature à un programme commun de buts et de principes renfermés dans la déclaration en commun du président des Etats-Unis d'Amérique et du premier ministre du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, en date du 14 août 1941 et connu sous le nom de Charte de l'Atlantique.

Etant convaincus qu'une victoire complète sur leurs ennemis est essentielle pour défendre la vie, la liberté, l'indépendance et la liberté religieuse, aussi bien que pour conserver les droits humains et la justice dans leurs propres pays ainsi que dans les autres nations, et se rendant compte qu'ils sont actuellement engagés dans une lutte en commun contre des forces sauvages et brutales qui cherchent à subjuguer le monde, déclarent :

1° Que chaque gouvernement s'engage à utiliser la totalité de ses ressources, militaires ou économiques, contre ceux des membres du pacte tripartite et ses adhérents avec lesquels ledit gouvernement est en guerre.

2° Que chaque gouvernement s'engage à collaborer avec les gouvernements signataires de la présente et à ne pas contracter un armistice séparé ou une paix séparée avec les ennemis.

A la déclaration ci-dessus peuvent adhérer les autres nations qui prêtent actuellement ou qui plus tard prêteraient un secours appréciable à celles des nations qui luttent pour remporter la victoire sur l'hitlérisme.

Fait à Washington, le 1er janvier 1942.

A PROPOS DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Réponse de S. Exc. Mgr Bornet à M. Cogniot

Au début de son article intitulé « Vive la laïque ! » paru dans *l'Humanité* du 10 novembre 1944 (2), M. Cogniot, rédacteur en chef, a pris à partie le livre publié en 1943 par l'évêque auxiliaire de Lyon, S. Exc. Mgr Bornet, *La position de l'Eglise en face du problème de l'Ecole* (3). Il y a découvert des « prétentions proprement totalitaires ». — Reproduit en tract par les soins des communistes, l'article de M. Cogniot a reçu la

(1) Depuis le 1er janvier 1942, cette déclaration a été également signée par les pays suivants : Bolivie, Irak, Iran, Brésil, Ethiopie, Mexique, Colombie et îles Philippines.

(2) Reproduit dans *la D. C.*, 17. 12. 44, n° 12, p. 7.

(3) En voir un compte rendu dans *la D. C.*, 5. 11. 44, n° 6, p. 3.

éponse suivante. Cette réponse a été donnée sous orme de tract dans les mêmes format et caractère ue le texte qui l'a provoquée.

Vive la liberté!

Mgr Bornet, pris à partie, avec une inconscience éconcertante, dans un tract intitulé : Vive la laïque ! *ar un auteur qui a vu dans son livre,* La position de Eglise en face du problème de l'école, *des « prétenons proprement totalitaires », c'est-à-dire exactement ont le contraire de ce qui s'y trouve, n'a rien d'autre répondre que ceci :*

Pas plus que la pensée unique, l'Ecole unique n'est nécessaire à l'union des Français

A peine reconquise, la liberté a déjà d'étranges éfenseurs qui ne peuvent pas dormir parce que l'Ecole nique, totalitaire, à la mode hitlérienne, telle que Allemagne la subit depuis dix ans, n'existe pas en rance.

Quelques journaux, la T. S. F. nous ont apporté écho de leurs premières revendications.

Elles ont un précédent. M. Albertini, collaborateur ntime de M. Déat — ce fourrier d'Hitler, qui voulait tout prix mobiliser les Français au service de l'Allemagne contre les Alliés, — ne pensait pas autrement : l l'a écrit dans les termes mêmes dont on commence nous rebattre les oreilles aujourd'hui.

C'est à croire que le virus dictatorial d'outre-Rhin st resté dans certains cerveaux et continue de les mpoisonner. Ils ne peuvent pas supporter la diversité ans laquelle il n'y a point de liberté nulle part. Ils èvent d'un Etat despotique qui imposerait la pensée inique, l'Ecole unique, la soupe unique et, par-dessus e marché, le pas de l'oie à tous les citoyens.

L'argument-massue de M. Albertini, comme de ses mules — émules très inattendus, s'ils font réellement artie de la Résistance française aux méthodes de envahisseur, — c'est que la coexistence de l'enseinement libre et de l'enseignement public crée deux eunesses.

L'expérience est là pour montrer que les craintes de es idéologues impénitents ne sont que des vues de esprit. Ces « deux jeunesses » qu'on prétendait nécesairement opposées, nous les avons vues à l'œuvre en es derniers mois. Si malheureusement elles ont fourni, outes les deux, quelques recrues au parti du nazisme, ue représentait M. Albertini, elles ont aussi, dans leur rès grande majorité, adhéré avec enthousiasme au nouvement national de soulèvement contre l'oppreseur et, fraternellement unies, ont rivalisé et rivalisent ncore d'héroïsme pour le salut de la France.

C'est un fait : enfants de l'enseignement libre, nfants de l'enseignement public se sont parfaitement ntendus dans la Résistance, comme ils s'entendent et entendront sur tous les terrains où l'intérêt de la rance est en jeu, quand il n'y a pas de brouillons our les diviser.

Voilà la preuve péremptoire que les disciples des eux enseignements ne forment pas deux jeunesses, ue le patriotisme des uns vaut le patriotisme des utres, et qu'ils sont assez sages, tout seuls, pour unir, sans se confondre, dans la liberté, l'égalité et a fraternité, aussi chères à la IVe qu'à la IIIe République.

Les contradictions d'un totalitaire qui s'ignore.

Il n'y a rien à atténuer, dans les termes qui prèèdent, si l'on fait attention aux remarques suivantes :

1° Le régime d'apaisement et de liberté (premier ros titre du tract) que l'auteur préconise, après avoir njurié gratuitement l'enseignement libre et cherché nanifestement à la déconsidérer, consiste à supprimer et enseignement, surtout parce qu'il n'est pas moulé ur les idées exclusives et contestables d'un parti.

Pour nous, qui appelons chat un chat, le mot de berté perd toute valeur, dès lors qu'on nous impose *n sens unique, un système unique.* De quelque dorure u'on l'enrobe, la pilule est totalitaire et la prétention e la faire avaler aussi. Mais cette prétention là n'est as la nôtre.

2° L'appel Pour l'union (deuxième gros titre du ract) est aussi un trompe-l'œil. Il est singulier qu'après voir tenté d'opposer les catholiques entre eux (l'épisopat, d'une part, qu'il discrédite, les fidèles et les rêtres, d'autre part, qu'il exalte) et après avoir souvé lui-même, en termes irritants et sans nuances, un roblème délicat qui exige beaucoup de tact, d'esprit e finesse, de bonne volonté réciproque, pour être bordé pacifiquement et utilement, l'auteur invite... les utres à éviter « les questions qui divisent les Franais, à une heure où tout commande l'union ».

Cette union nécessaire, l'Eglise la réclame sans cesse ; elle la veut dans la clarté, la loyauté, la justice et le *respect des droits de tous.* Mais qui donc, ici, est venu la troubler ?

Double mérite de l'enseignement libre : mesure et charité.

Sera-t-il permis d'observer que l'enseignement catholique est si peu totalitaire et qu'il mérite si peu le reproche d'organiser « systématiquement la concurrence », qu'il n'a jamais cherché à remplir ses établissements avec des éléments étrangers. Il réclame pour les chrétiens une éducation chrétienne totale, et il reconnaît à toute autre famille spirituelle le droit d'en faire autant. Mais quand on lui présente, comme il arrive, des enfants qui sont d'un autre milieu que le sien, il ne les admet pas de son plein gré ; il a fallu, au cours de ces dernières années, toute la détresse des Israélites, traqués par les nazis, pour qu'il accepte de camoufler leurs enfants dans ses écoles et ses pensionnats, et même pour offrir des chaires à leurs proscrits de l'enseignement public. Rien qu'à cet égard, l'enseignement libre aurait bien mérité de la Résistance. On s'explique mal que certains l'aient si vite oublié.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

DÉCEMBRE 1944

10 décembre.

FRANCE. — La France et l'U. R. S. S. concluent à Moscou un traité d'alliance et d'assistance mutuelle.

— Le général de Gaulle, M. Georges Bidault, le général Juin et leur suite quittent la capitale de l'U. R. S. S.

— A Lourdes, deuxième journée du pèlerinage des F. F. I. 30 000 personnes encadraient les délégations des armées françaises et alliées. Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, Mgr Théas, évêque de Montauban, siégeaient aux côtés du représentant du Gouvernement.

— La Commission générale des Semaines sociales de France s'est réunie les 9 et 10 décembre. Elle a rendu hommage à la mémoire de son président, M. Eugène Duthoit, mort le 21 mai 1944, un des grands pionniers du catholicisme social. Elle a décidé de tenir, au cours de l'été prochain, une session des Semaines sociales de France consacrée au sujet suivant : « Principes chrétiens et libération sociale : le régime du travail dans l'Etat moderne. »

11 décembre.

FRANCE. — A la Haute-Cour de justice, une instruction contre « l'organisme dit gouvernement de Vichy » est ouverte.

ETRANGER. — A Rome, M. Bonomi, après avoir accepté définitivement de former le nouveau ministère, a constitué un Cabinet où sont représentés d'une manière égale les partis libéral, démocrate-chrétien, démocrate du travail et communiste. M. Togliatti (communiste) est vice-président, M. Giulio Rodino (démocrate-chrétien) deuxième vice-président, M. Alcide de Gasperi, chef des démocrates-chrétiens, détient les Affaires étrangères.

— La Finlande, en exécution des conditions de l'armistice soviéto-finlandais, a ramené son armée aux effectifs du pied de paix. La démobilisation a été exécutée sous le contrôle de la Commission interalliée.

— On annonce que M. Carl Burckhardt succédera, à partir du 1er janvier 1945, à M. Max Huber comme président du Comité international de la Croix-Rouge. M. Burckhardt, diplomate, professeur, est de nationalité suisse ; il a écrit une histoire de *Richelieu* et de *Marie-Thérèse.*

12 décembre.

ETRANGER. — Le maréchal Alexander vient d'être envoyé à Athènes avec M. Mac Millan, ministre permanent auprès du G. Q. G. allié, pour trouver une solution au conflit grec.

13 décembre.

FRANCE. — L'Assemblée consultative adopte à l'unanimité le projet de création des Comités d'entreprises.

— M. Tillon, ministre de l'Air, prenant la parole devant la presse française et étrangère, fait un exposé sur notre aviation : actuellement, nous avons 25 000 aviateurs engagés dans la bataille. La formation de spécialistes à l'étranger continue. Des écoles sont ouvertes à Pau, Tarbes, Toulouse, Vichy, Bordeaux, Cazeaux. Nous avons 400 usines, 1 500 planeurs et 500 appareils d'entraînement sont en chantier. Presque tous les aérodromes sont remis en état. (*Voir la suite col.* 158.)

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Les problèmes de l'heure présente
Vers la réalisation missionnaire

Sous ce titre, S. Exc. Mgr G. JACQUIN, *évêque de Moulins, a publié dans* la Vie diocésaine *(29 octobre 1944 et 7 janvier 1945) les deux communications officielles suivantes :*

Y a-t-il en France, à l'intérieur même de notre diocèse, de vrais *pays de Mission* ? Le nier risquerait de se dresser contre l'évidence. N'est-ce pas l'impression que confirme l'acte par lequel *S. S. Pie XII* donne à la France, comme patronne secondaire, *sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus* ? « Le Pape Pie XI, dit-il, en avait fait la patronne des Missions. Mais aujourd'hui, en France, les ruines spirituelles et matérielles ont été accumulées, immenses, par une guerre cruelle et terrible. C'est pourquoi un champ s'ouvre très vaste qu'il faut cultiver *par des méthodes missionnaires* pour ramener le peuple à la foi des aïeux. »

Voilà, certes, des paroles qui viennent de haut et qui donnent un *confirmatur* éloquent aux affirmations, que d'aucuns ont trouvées exagérées, contenues dans ma *lettre pastorale du Carême 1944* (1).

J'avais parlé de « la déchristianisation des masses ouvrières et paysannes », de la nécessité par conséquent d'introduire chez nous la *formule missionnaire*, la seule peut-être « rationnelle et réalisable ».

Mon opinion est renforcée par les événements de guerre. Si nous voulons, en Bourbonnais, étendre les conquêtes de l'Eglise, avec un clergé par trop restreint, il faut hardiment se libérer « des exigences d'un protocole suranné, d'un formalisme par trop rigide, se dégager des vieilles routines, descendre de son piédestal, des habitudes mêmes d'un christianisme confortable, en venir résolument à des adaptations et à des méthodes neuves pour évangéliser mieux « les insondables richesses du Christ ».

Les circonstances n'ont sans doute pas permis certaines innovations que j'attendais, certaines mesures que j'estimais urgentes. Timidité ? Peut-être. Crainte de mécontenter certains tenants de traditions jugées à tort intangibles ? Peut-être encore.

Pourtant, il ne convient pas de faire uniquement « du sentiment ». Il est urgent d'agir, de réagir. Les idées que j'ai accrochées dans ma pastorale ne doivent pas rester suspendues dans les nuages. De toute nécessité, il faut descendre dans le domaine des réalisations concrètes. Nous y procéderons par étapes, tout à fait confiants, d'ailleurs, dans la compréhension sage de notre clergé et dans le bon esprit de nos fidèles...

L'*église*, c'est la maison de Dieu, la *maison par excellence du peuple chrétien*. Que celui-ci, *quelle que soit sa condition sociale, s'y trouve à l'aise* et point du tout obligé d'être relégué à l'arrière-plan pour suivre nos cérémonies liturgiques ! Si nous pouvions arriver, comme la chose se pratique en plusieurs villes de France, à *supprimer la location des chaises* et à remplacer celle-ci par une offrande bénévole ! Etudiez cette proposition, chers Messieurs les curés, avec vos *Conseils paroissiaux*, et faites-moi part de vos suggestions charitables.

En attendant, pour mettre fin à certains abus qui ont pu s'introduire chez nous, sans que nous nous en soyons rendu compte :

(1) Lettre pastorale n° 3, « L'aide au sacerdoce. »

1° Je demande de *supprimer immédiatement dans les églises, les chaises enchaînées et cadenassées ;*

2° Je prie Messieurs les curés et aumônier d'annoncer aux fidèles que *les chaises et le places de bancs inoccupées à l'Evangile peuven être prises par toute personne assistant à l Messe et n'ayant pas de place assise à l'église.*

Moulins, le 17 octobre 1944.

★ ★ ★

A plusieurs reprises, et dans ma dernière pasto rale de Carême, et tout au long de mes tournée de Confirmation, j'ai demandé à MM. les curé des paroisses rurales de réduire le *service religieu dominical dans leurs annexces.*

Non que je veuille supprimer la Messe d dimanche ni certes refréner le zèle de mo clergé ! Mais en conscience je dois veiller à l'aveni religieux de mon diocèse. Or, je le constat non sans une réelle appréhension, les santé de mes prêtres sont diminuées ; certains curé ont un tempérament délicat ; quelques-uns appar tiennent à l'ancienne clientèle des sanas ; d'autres avancés en âge, sont tenus à de rigoureux ména gements.

Puis-je raisonnablement, pendant cette périod de *grand froid*, avec la *carence des moyens d transport*, exiger que MM. les curés fassent de kilomètres à bicyclette ou à pied pour aller dir la Messe le dimanche à une heure incommode dans une église glacée, avec une assistance tro souvent squelettique ?

A plus forte raison, je ne puis tolérer que dan les paroisses de binage le prêtre n'ait aucu *pied-à-terre* en dehors d'une sacristie humid pour s'y réfugier avant les offices. Ce n'est pa humain. A défaut de presbytère, les paroissien se doivent de ménager à leur desservant au moin une pièce où il se trouve convenablement che lui.

Sans verser dans le pessimisme, il faut envi sager pour demain un nombre de plus en plu grand de villages où *la Messe ne sera plus célébré qu'une fois ou deux par mois le dimanche.* Pou faire face à la situation, devrai-je demande à mes prêtres d'aller dire trois Messes pa dimanche ? Non, mille fois non.

J'en parle avec mon expérience vécue d'ancie curé de campagne, ce serait essouffler ou tue mon clergé. Comment, pratiquement, arriver, dan une matinée, à célébrer trois Messes, à faire troi instructions, à contrôler des catéchismes, à visite éventuellement tel malade ? Que voilà bien u service cultuel ébauché, routinier, dommageabl souvent à la santé physique et à la santé moral du prêtre !

Je conjure donc MM. les curés bineurs de lir attentivement les suggestions que j'ai formulée dans ma *lettre pastorale « L'aide au sacerdoce »* (1

(1) Voici ces suggestions pratiques : « Entrons, e semaine, dans une *annexe régulièrement desservie.* L prêtre réside à plusieurs kilomètres de là. Cependan l'église est ouverte. Elle est soigneusement entretenue La lampe du maître-autel est allumée. Notre-Seigneur e donc au tabernacle. Une vieille femme dit son chapele Quelques enfants, sortant de l'école, entrent réciter le prière. La vie religieuse se poursuit normalement : il y a en ce village, une chrétienne qui est une apôtre, un missionnaire.

C'est dimanche, dans *un village qui ne verra pas l prêtre* aujourd'hui. La Messe n'est dite que quatre fo par an. Et cependant, on a pris des habits de fête. Le cloches sonnent. L'église est ouverte. Il y a un offic Les enfants ont en mains un missel. Sous la directio d'une pieuse paroissienne, d'une missionnaire, les fidèl chantent et récitent les prières de la Messe. On lit le avis paroissiaux et un court sermon de M. le curé. Quel valeur, aux yeux de Dieu, que cet humble et religieu effort ! Jésus pourra être absent dans sa présence eucha ristique, mais n'a-t-il pas dit : *Là où deux ou trois so assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.* (*Matt* XVIII, 20.)

(§ 3, p. 9). Qu'ils organisent dans leurs dessertes, les *réunions dominicales* à l'église ; que depuis leur paroisse résidentielle ils se rendent, un *jour de semaine*, dans leur *annexe*, pour y dire la Messe, faire les catéchismes et s'acquitter des fonctions de leur ministère. Le service cultuel ne suffit pas ; il faut avant tout *instruire*, et instruire davantage nos fidèles, qui, en général, restent des ignorants au point de vue religieux ; ils nous l'avouent sans détour.

Faut-il croire que les prêtres en réduisant leurs efforts dans le sens que je viens de préciser minimisent leur sacerdoce ? Point du tout. Ils le valorisent en obéissant à leur évêque, lequel juge sur le plan diocésain et absorbe, s'il le faut, toutes les responsabilités. Je fais confiance, d'ailleurs, au bon esprit de nos catholiques : pour le bien général, ils accepteront un *régime de restrictions* et diminueront leurs exigences à l'endroit de leurs curés.

En définitive, c'est encore à des *formules missionnaires* qu'il nous faut revenir. Pour aider aux réalisations nécessaires, je prends les trois décisions suivantes :

1° *Dans toutes les paroisses qu'ils ne desservent pas le dimanche, MM. les curés voudront bien organiser des réunions dominicales à l'église, dans la matinée, sans la présence du prêtre.* En attendant la fixation du *programme* habituel de ces réunions, qui ne saurait tarder, on lira les prières de la Messe (le propre et le commun) ; on exécutera les chants liturgiques — *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus* et *Agnus ;* — on pourra donner lecture des avis de M. le curé, d'un sermon, d'une page de la *Vie diocésaine*, etc. ; on terminera par une prière pour les prisonniers et les absents et par un cantique populaire.

2° *Les permissions de célébrer trois Messes le dimanche seront restreintes à certaines fêtes de l'année ou à quelques circonstances locales.* A cet effet, les prêtres jouissant des avantages de l'Indult voudront bien exposer leur cas à MM. les vicaires généraux archidiacres qui repenseront le problème.

3° *MM. les curés qui ne bénéficient pas d'un pied-à-terre dans leurs paroisses non résidentielles sont invités à n'y plus célébrer la Messe habituellement le dimanche.*

Moulins, le 1er janvier 1945.

* * *

Assistance du clergé aux sépultures — Places dans les églises

Voici sur ces deux sujets les décisions prises officiellement par S. Exc. Mgr A. Maisonobe, *évêque de Belley* (Semaine catholique : 4. 1. 1945) :

En raison de la diminution du nombre des prêtres et du travail qui leur incombe, nous ordonnons que l'assistance du clergé aux sépultures, services funèbres, etc., soit réduite de telle manière que chaque paroisse puisse normalement se suffire, sans recourir au clergé des paroisses voisines ou des Institutions.

La conduite au cimetière doit se faire avec un seul prêtre.

1° En vue d'une meilleure utilisation des places pendant les offices, particulièrement pendant la grand'messe où les places de la nef restent souvent en partie inoccupées, MM. les curés préviendront les fidèles que les chaises ou bancs en location seront désormais regardés comme libres *cinq* minutes après le commencement de l'office.

2° Pour éviter le dérangement qu'occasionne la perception pendant les offices d'un droit de chaise, nous demandons que les chaises dites « volantes » soient mises gratuitement à la disposition des fidèles.

Cette mesure en principe acceptée par MM. les curés-archiprêtres entre dès maintenant en vigueur à la cathédrale. Nous espérons qu'elle pourra se généraliser dans les églises et chapelles du diocèse.

Pour compenser la moins-value des recettes de la Fabrique, les fidèles seront invités à remettre leur offrande, soit aux quêtes dominicales, soit dans un tronc spécial. MM. les curés auront soin pendant les premiers mois de leur renouveler de temps à autre cette invitation.

S. Exc. Mgr Cazaux, *év. de Luçon avait déjà publié dans la* Semaine catholique de Luçon (22. 10. 44) *le communiqué suivant sur la présence du clergé aux sépultures :*

Le ministère dans les paroisses un peu importantes devient de plus en plus chargé. En particulier, les vicaires sont souvent pris par les différentes œuvres qui leur sont confiées : patronages, mouvements spécialisés, etc.

Et la question se pose quelquefois : doit-on laisser une réunion d'œuvres pour assurer une présence à une sépulture ?

Nous répondons sans hésiter : assurer la vie des œuvres est plus important et, toutes les fois qu'il y aura concurrence, il suffit qu'un seul prêtre préside une sépulture. Et si le vicaire est ainsi retenu pour une raison de ministère (dont les œuvres font partie), il a droit cependant à percevoir les honoraires prévus, honoraires qui ne sont pas la rémunération d'un travail accompli, mais une oblation versée à cette occasion pour contribuer à assurer la subsistance du clergé.

* * *

Examen de conscience

Détachons le passage suivant de la réponse de S. Exc. Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, aux vœux de son clergé (décembre 1944) :

« Faisons notre examen de conscience. D'abord, nous ne savons pas parler. Pour nous comprendre il faut que les gens connaissent notre langue. Nous parlons une langue qui leur est étrangère, qui emploie des mots qui ne sont pas d'un usage courant. Bref, le langage ecclésiastique n'est plus compris. Il faut s'en défaire.

Le peuple ne comprend pas nos cérémonies. Je vois avec plaisir que certains curés de Toulouse se sont mis à la portée de leurs paroissiens. En voici un exemple : aux enterrements, un prêtre est en chaire pendant que l'autre est à l'autel ou devant le catafalque. Pendant qu'un prêtre dit en latin les prières des funérailles, en chaire un autre prêtre dit en français les mêmes prières. Je vous assure que l'assistance est saisie et profondément touchée. Je souhaite que cette manière de faire s'établisse partout.

De même aux baptêmes, on peut distribuer aux assistants « la liturgie du baptême » qui contient à la fois latin et français.

Dans certaines paroisses, il y a, un dimanche par mois, la Messe des Mouvements spécialisés, Messe dialoguée et expliquée, les jeunes ayant un Missel en main.

Est-il défendu d'espérer qu'un jour la liturgie ne gardera en latin que les passages essentiels, ceux qui ont trait à la validité ?

Il y a la question des quêtes. Dans certaines paroisses on a supprimé la quête des chaises. Je ne puis qu'approuver cette manière de faire. Les ressources paroissiales n'ont pas été diminuées, tout au contraire.

Il y a la fameuse question des classes d'enterrement et de mariage. Elle se pose partout. Le prêtre a droit à la vie, c'est certain. Il ne peut vivre de l'air du temps. Un

problème à résoudre : comment donner aux prêtres le minimum vital, si on supprime le casuel ? Je crois que la solution dépend à la fois de la générosité des chrétiens et de l'esprit évangélique des prêtres. Le problème n'est pas insoluble.

L'assistance au catéchisme dépend de l'activité, du zèle méthodique du clergé paroissial. Les salles de catéchisme sont inexistantes ou incommodes. Le premier devoir du curé est d'organiser ou de créer des salles de catéchisme propres, accueillantes, ornées à propos.

Le prêtre ouvrier, formule nouvelle d'apostolat renouvelée de saint Paul, et qui est déjà en vigueur dans une grande ville, et qui trouve des enthousiastes parmi quelques jeunes prêtres de notre cité.

Entrons résolument dans les pensées du Souverain Pontife. Faisons connaître avec clarté, sans respect humain, sans timidité, la doctrine sociale de l'Eglise. Si cette doctrine n'est pas appliquée, la révolution sanglante ne sera pas évitée.

Restons confiants en l'avenir de la France, de l'Eglise. L'optimisme est l'état d'âme du vrai chrétien, à plus forte raison du prêtre.

L'Evangile tout entier est une leçon d'optimisme. »

★ ★ ★

Élections législatives ou municipales

Sur ce sujet, NN. SS. les évêques de Carcassonne et de Soissons rappellent à leur clergé les prescriptions du Code et des Statuts diocésains.

« Le droit canon (art. 139, § 4) interdit aux clercs d'être, sans autorisation spéciale, candidats aux élections législatives. Cette prohibition s'étend, dans notre diocèse, à toutes les autres élections politiques ou civiles (Satuts synodaux, art. 38).

Si le prêtre a, comme tout autre, le droit de conserver ses préférences de régime politique, il vaut mieux qu'il ne les manifeste pas, et il lui est interdit de s'enrôler dans une association politique quelconque ; mais il ne doit pas exclure de son *enseignement religieux* les devoirs de la morale civique, celui en particulier du vote. Par son exemple comme par ses paroles — *mais alors en restant dans le domaine des principes* — il enseignera qu'il y a, sous peine de péché grave, obligation de voter et de bien voter, et que les intérêts particuliers doivent le céder toujours au bien général de l'Eglise et de la France. (Stat. syn., art. 38, 1938.)

Il est interdit de porter en chaire les questions politiques. (Stat. syn., art. 369, § 3.)

On évitera, dans le bulletin paroissial, tout ce que l'on doit éviter dans la chaire chrétienne ; les personnalités, les discussions politiques et, en général, tout ce qui est de nature à troubler les esprits. (Stat. syn., art. 404, § 3.)

L'Eglise et tous ses représentants dans tous les degrés de la hiérarchie ne peuvent être un parti politique ni faire la politique d'un parti. (Pie XI.) » (*Semaine religieuse de Carcassonne*, 18. 11. 44.)

★ ★ ★

« Les Statuts diocésains promulgués au cours du Synode de 1932 précisent à l'article 60 que les ecclésiastiques ne brigueront aucun mandat public : ceux de conseiller municipal ou de député en particulier sans notre autorisation formelle. Et ils ne se mêleront à aucune réunion politique ni à aucune conférence contradictoire sans avoir demandé notre assentiment.

Monseigneur rappelle cette règle aux membres de son cher clergé et leur demande à tous : vicaires, professeurs, curés, de ne pas se laisser porter sur les listes de candidats à quelque élection que ce soit. Même ceux qui font partie présentement des Commissions municipales au sein desquelles ils ont pu rendre service, comme dans les Comités de résistance au cours de la période troublée que nous venons de traverser, doivent observer cette discipline.

Les prêtres sont déjà trop peu nombreux pour remplir tout le ministère spirituel qui leur incombe. Et par ailleurs, l'expérience a prouvé que leur participation aux assemblées municipales, en les obligeant à prendre parti dans des circonstances délicates contre tel ou tel de leurs paroissiens, a été souvent plus nuisible qu'utile à leur ministère. Leur indépendance, au contraire, leur permet de s'intéresser plus directement à tous et de servir plus sûrement le bien commun.

Pour les mêmes raisons, ils doivent éviter de s'inscrire à quelque parti politique que ce soit, leur ministère devant s'exercer, comme celui de l'Eglise elle-même, en dehors et au-dessus de tout parti politique.

Le prêtre, pour être véritablement ce qu'il doit être, c'est-à-dire l'homme de confiance de tous, doit rester uniquement et exclusivement prêtre. » (*Vie diocésaine*, 30. 12. 44.) (1)

★ ★ ★

Catholiques et politique

Sous ce titre, S. Exc. Mgr Rastouil, *évêque de Limoges, a fait paraître dans la* Semaine religieuse de Limoges *(29. 12. 44) la communication officielle suivante :*

Des groupements politiques se réclament du catholicisme, parce qu'ils peuvent montrer sur leurs listes des noms de catholiques, de baptisés catholiques : à ce compte, tous les groupements politiques seraient catholiques.

La vérité est que :

1° Nous ne reconnaissons à aucun baptisé le droit de représenter les catholiques, en tant que tels, dans les partis politiques ;

2° Nous déclarons que les catholiques ne peuvent pas, ne doivent pas adhérer à des groupements politiques qui se déclareraient contre l'enseignement libre, contre l'indissolubilité du mariage (en admettant le divorce, l'union libre) ou contre la religion et la morale sous n'importe quelle forme ; s'ils reconnaissent avoir été trompés ou mal renseignés, qu'ils en sortent, ce sera conforme à la conscience et à la liberté ;

3° Nous invitons tous les catholiques qui veulent voir le pays se reconstruire suivant les principes chrétiens de justice et de charité, à se rassembler, pour leur formation et leur action civique, dans le Comité chrétien d'Action civique, qui est pour les catholiques, au point de vue civique, ce que le Syndicat chrétien est au point de vue professionnel ;

4° Le Comité chrétien d'Action civique (C. C. A. C.) n'est pas un Comité confessionnel qui ne serait ouvert qu'aux seuls pratiquants, comme le serait une Confrérie, mais un Comité de doctrine et d'action civique largement ouvert à tous ceux qui veulent voir, à la base de la reconstruction morale de la France, les principes chrétiens ;

5° Les groupements et mouvements d'Action

(1) Dans sa réponse aux vœux de son clergé, l'évêque de Nîmes annonce que « l'autorisation accordée exceptionnellement à certains prêtres d'entrer dans les Comités de libération pour le maintien de l'ordre dans le pays et l'union de tous les Français, cessera aux élections prochaines. « Notre ministère veut demeurer en dehors et au-dessus de toutes les organisations politiques... »

catholique ne peuvent pas se désintéresser de l'orientation civique de leurs membres. Ils doivent :

a) Les préparer à l'action civique par la formation religieuse, morale et sociale et même civique (il n'est pas défendu à un catholique, en tant que tel, d'être informé sur l'organisation pratique de la nation, de la cité, et sur la place qu'il doit y occuper, au contraire) ;

b) Les diriger vers le groupement civique le plus représentatif de leurs idées, qui, le moment venu, les orientera vers les partis politiques capables de défendre les positions et les libertés des catholiques et aussi vers les candidats capables de les représenter dignement et fermement au sein des assemblées légales

† Louis, *évêque de Limoges.*

INFORMATIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES

Mort de S. Exc. Mgr Gourtay.

Le 17 septembre 1944, S. Exc. Mgr Pierre Gourtay, de la Congrégation du Saint-Esprit, évêque titulaire d'Arad (aujourd'hui Tell Arad au sud d'Hébron), vicaire apostolique de la Guyane française, est mort d'épuisement à Cayenne, attendant un avion qui pourrait le transporter à la Martinique pour des soins urgents. Né à Châteaulin, le 7 mai 1874, entré tout jeune dans la Congrégation du Saint-Esprit, profès le 22 septembre 1898, prêtre à Chevilly le 28 octobre 1900. Envoyé en 1909 au Gabon ; curé de Saint-Pierre de Libreville, il fait face avec sang-froid aux ennuis (question du presbytère, des écoles, etc.) résultant de l'application aux colonies de la loi de Séparation. Une santé compromise le fit revenir en France en avril 1916 ; trois ans après, il était destiné à l'île de la Réunion ; supérieur de ses confrères, il est curé de Saint-Benoît à l'est de l'île ; au début de mars 1931, un cyclone dévaste cette belle paroisse. Mgr de Beaumont le nomma bientôt curé de la cathédrale de Saint-Denis. Il fut élu le 10 janvier 1933, évêque titulaire d'Arad et choisi comme premier vicaire apostolique de la Guyane française. Sacré à Quimper par S. Exc. Mgr Duparc, le 25 avril 1933, il fut intronisé à Cayenne le 25 septembre suivant. Il consacra l'église paroissiale de sa résidence, fournit des prêtres aux paroisses existantes, développa la croisade de prières pour les bagnards instituée par un de ses missionnaires, entreprit démarches sur démarches pour réhabiliter et sauver les âmes des déportés : établissements de dispensaires, d'orphelinats, d'écoles agricoles, secours matériels, interventions auprès du ministère des Colonies, de l'administration locale pour adoucir le sort des bagnards ; il n'oublia pas, dans son zèle apostolique, les Indiens Galibis et les chercheurs d'or.

Il s'est usé dans cette tâche de charité ; il ne savait rien refuser et excellait à s'assurer tous les concours ; à Cayenne, tout le monde le vénérait. Après avoir été dans la Guyane hollandaise se faire soigner, il revint à Cayenne reprendre son travail, mais pour peu de temps. Il devait mourir d'épuisement le 17 septembre 1944 à Cayenne.

Vicariat apostolique de Hung-Hoa.

On apprend la nomination de Mgr Jean-Marie Mazé, Prêtre des Missions-Etrangères de Paris, supérieur du Petit Séminaire de la Mission de Hung-Hoa (Haut-Tonkin), comme vicaire apostolique de Hung-Hoa. Le nouveau vicaire apostolique est né le 20 octobre 1897 à Henvic (Finistère), au diocèse de Quimper. Après avoir commencé ses études théologiques au Grand Séminaire de son diocèse natal, il entra dans la Société des Missions-Etrangères de Paris. Ordonné prêtre le 6 juin 1925, il fut désigné pour la Mission de Hung-Hoa où il se rendit vers la fin septembre de la même année. Il y travailla sous la direction des deux vicaires apostoliques, NN. SS. Ramond et Vandaele. Mgr Mazé succède à Mgr Gustave-Georges Vandaele, évêque titulaire de Thaumacus (Damokos). Né en 1874, Mgr Vandaele fut nommé en 1936 coadjuteur de Mgr Ramond, vicaire apostolique de Hung-Hoa ; il succéda à ce dernier en 1938 et mourut le 21 novembre 1943.

Le vicariat de Hung-Hoa compte 1 203 287 habitants ; plus de 60 000 catholiques et plus de 70 prêtres. Mgr Mazé est évêque titulaire de Savatra (Asie Mineure).

Statistique.

La Société des Pères Blancs compte fin 1944 : 1 722 missionnaires prêtres et 346 missionnaires Frères. En Afrique, les Pères Blancs sont répartis en 353 maisons (dont 338 postes de Mission) ; il faut y ajouter 51 maisons hors d'Afrique, 15 en France.

Service d'information de la Cité du Vatican.

On sait que le Saint-Siège a créé un service d'information destiné à transmettre des messages familiaux, à faire des enquêtes sur les civils et militaires disparus, particulièrement sur les prisonniers de guerre, abstraction faite de nationalité et d'opinion religieuse.

Pour le secteur « Afrique du Nord », le Saint-Siège a demandé aux Pères Blancs d'assurer la création et le fonctionnement de ces services humanitaires. Le service qui s'occupe exclusivement des prisonniers de guerre est installé dans les immeubles des Pères Blancs à Maison-Carrée. Il s'occupe de l'établissement des fiches (400 000), de la visite des camps, de la transmission des nouvelles, etc. Le second service des informations du Vatican se trouve à Alger. Il est destiné à recevoir et à expédier les messages familiaux des civils et militaires non prisonniers et à les transmettre à tous les pays. Tous ces services sont assurés gratuitement.

Départs de missionnaires.

Une caravane de 15 religieuses de la Congrégation de Notre-Dame-des-Apôtres s'est embarquée à Marseille à la fin de 1944. Avec elles partait la Supérieure générale, Mère Eugénia, dont on n'a pas oublié le voyage par avion en A. O. F. accompli il y a deux ans, et qui doit faire une tournée en Afrique du Nord. Ces religieuses se rendaient en Algérie pour relever d'autres religieuses qui, parties il y a deux ans pour l'A. O. F., étaient demeurées en Algérie dans les hôpitaux militaires, et qui pourront dès lors rejoindre leur destination missionnaire. Un autre groupe doit s'embarquer dans le courant de janvier, à Sète, pour Dakar, et de là pour les divers postes d'A. O. F., où l'arrivée de missionnaires est impatiemment attendue.

Le samedi 6 janvier 1945, dans la chapelle du Séminaire des Missions africaines à Lyon, le cardinal Gerlier a conféré l'ordination sacerdotale à 40 jeunes prêtres, pour la plupart membres de la Société des Missions africaines. Ceux-ci comptent partir aussi prochainement pour les Missions de leur Société, ainsi qu'une soixantaine d'autres, ordonnés prêtres au cours des deux dernières années. Ainsi commence la relève dont l'urgence se fait sentir dans tous les pays de Mission.

La L. F. A. C. F.

La Ligue française d'Action catholique féminine (L. F. A. C. F.) est un Mouvement d'Action catholique qui donne à ses membres, selon la doctrine chrétienne, une éducation civique et politique pour les préparer à remplir des fonctions sociales et politiques, par exemple celles d'assistantes sociales, de conseillères municipales. Cette formation civique s'inspire des principes chrétiens ; elle vise aussi à aider la femme à répondre du mieux possible à sa vocation providentielle d'épouse, de mère, d'éducatrice.

La L. F. A. C. F. est au-dessus et en dehors des partis politiques ; elle n'est pas un parti politique et ne fait pas de politique. Elle rappelle à ses membres qu'un catholique ne peut adhérer à un parti qui s'inspire d'une doctrine condamnée par l'Eglise (athéisme, doctrine marxiste, national-socialisme) ou encore qui accepte dans son programme des points particuliers faux ou condamnés par le magistère ecclésiastique, telle que le laïcisme, l'union libre, le divorce, etc.

Le secrétariat national de la Ligue (98, rue de l'Université, Paris, VIIe) a organisé un centre de documentation civique. Il a fait paraître des schémas de causerie sur le vote des femmes, des fascicules de notes civiques, par exemple, *Je voterai, pourquoi ?* intéressants, pratiques, qui peuvent être demandés et qui doivent être abondamment répandus dans les milieux féminins avant les élections.

A propos des mariages de soldats étrangers.

Nous savons que les autorités militaires des armées alliées voient avec regret leurs soldats contracter mariage avec des Françaises. Ces unions, en effet, sont suivies souvent de lamentables lendemains. Différence de langue, de coutumes, souvent de religion ; plus tard, inadaptation en pays étranger, autant de causes qui les rendent mal assorties. MM. les curés agiront donc sagement en les déconseillant dans la mesure où ils le pourront. En tout cas, l'aumônerie militaire anglaise demande à MM. les curés, quand un projet de mariage de ce genre leur est soumis, *d'en référer toujours à l'aumônier militaire catholique de la région.*

(*Semaine religieuse de Bayeux et Lisieux,* 21 janvier 1945.)

DOSSIERS DE LA D. C.

Mobilisation des Alsaciens et des Lorrains dans l'armée allemande (1)

II

Lettre d'un groupe de patriotes alsaciens au maréchal Pétain (septembre 1942).

A la suite des mesures antifrançaises et antireligieuses prises en Alsace par les autorités nazies, un groupe de patriotes alsaciens a adressé au maréchal Pétain la lettre suivante :

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Le gauleiter Wagner, par un décret du 25 août 1942, a ordonné la mobilisation des Alsaciens dans l'armée allemande, au même titre que les Allemands.

Pendant les quinze jours qui ont précédé ce décret, les occupants ont procédé à des manœuvres destinées à intimider les mobilisables et leurs familles. Pendant cette période, environ 300 familles avaient été appréhendées par petits paquets, le matin, par la Gestapo, qui les informait qu'à 8 heures du matin on allait les chercher en camion pour les transporter dans un « Umsiedlunslager » (camp de concentration de population destinée à changer de résidence), aux environs d'Ulm.

Jusqu'à ce jour, toutes les mesures prises par les Allemands en Alsace n'ont été l'objet que de protestations restées secrètes de la Commission d'armistice de Wiesbaden. Même au moment des expulsions massives d'Alsaciens, personne en France n'a été autorisé d'en parler, et les Alsaciens, déjà à ce moment-là, ont été vivement choqués de voir qu'aucune protestation officielle n'avait été élevée par la France à leur égard.

Les journaux d'Alsace ont publié des listes de ces expulsés vers l'Est, en commentant la nécessité de rééduquer un certain nombre d'Alsaciens qui, par suite de leur attitude passive envers le parti ou par suite du départ de leurs fils qui se sont soustraits au service pour l'Allemagne, ont commis un manquement grave à leurs devoirs vis-à-vis du Reich.

Les personnes atteintes par ces mesures seront transplantées pendant cinq ans dans l'est de l'Allemagne pour occuper une place dans l'économie allemande. Si après cinq ans elles ont donné les preuves tangibles de leur adhésion et attachement au parti et à l'Allemagne, elles seront autorisées à retourner en Alsace où, pendant leur absence, leurs biens auront été administrés par l'administration allemande en Alsace.

Pendant toute cette période elles seront soumises à un régime de surveillance spécial, ne seront pas autorisées de se déplacer et, avant tout, il leur sera interdit de repasser le Rhin et ne pourront recevoir aucune visite d'Alsace.

Au même moment où paraissait le décret introduisant le service militaire obligatoire pour les Alsaciens, publié dans tous les journaux, paraissait dans le « Verordnungsblatt » un décret indiquant les modalités par lesquelles un Alsacien pouvait obtenir la nationalité allemande :

1° Par suite de la mobilisation ou l'engagement volontaire dans l'armée allemande.

2° Pour les personnes non mobilisées, par décret pour récompenser des services éminents rendus à l'Allemagne. Une liste de 12 personnes parmi lesquelles nous relevons les noms de Joseph Rossé, Sturmel, Mourrer, anciens députés, reçoivent par décret la nationalité allemande.

Ces naturalisations sont révocables à tout moment si l'on devait s'être trompé sur le compte des intéressés.

Un nouveau décret fixe la mobilisation d'une première tranche de cinq classes :

Les classes 20 et 21 pour le Reichsarbeitsdienst ;

La classe 22 pour la Wehrmacht, pour ceux qui ont déjà effectué le Reichsarbeitsdienst et pour ce dernier s'ils ne l'ont pas encore accompli.

Pour les classes 23 et 24, le décret ne donne pas de détail d'incorporation.

A la même date paraissait dans l'officieux journal *Neuste Nachrichten*, de Strasbourg, un article qui prépare à notre avis aux mobilisations de tous les Français de zone occupée :

« Pour éviter que la population puisse donner un appui à un éventuel débarquement anglais, et pour assurer les arrières allemands, les autorités allemandes devraient rapidement déporter et embrigader toute la population mâle susceptible de porter les armes dans toutes les régions occupées de France. »

Il ressort de l'ensemble des renseignements que nous possédons, que les Allemands se rendent parfaitement compte de la violation du droit des gens que constitue la mobilisation des Alsaciens-Lorrains et qu'ils sont assez embarrassés de son application. Nous avons parfaitement le sentiment qu'ils craignent une réaction française à se sujet.

Nous avons été un certain nombre d'Alsaciens qui ont parfaitement compris que ces précédentes expulsions vers la France, quelques douloureuses qu'elles fussent pour nous, sont en somme un droit de l'autorité occupante d'éloigner des éléments de population irrédentistes et pouvant devenir dangereux pendant la guerre. Aussi longtemps que les expulsions se faisaient vers la France non occupée, nous comprenions qu'il fallait laisser faire. Depuis que les expulsions de citoyens français se font vers l'Allemagne, maintenant que l'Allemagne commence la mobilisation de Français dans l'armée allemande, le problème change de face.

Nous sommes chargés aujourd'hui, par un de nos agents de liaison qui vient d'arriver d'Alsace, au nom de toute la population française, représentant 95 pour 100 des Alsaciens restés en Alsace, de transmettre en appuyant avec la dernière énergie ce qui suit :

Les Alsaciens restés en Alsace demandent à leur chef vénéré, le maréchal Pétain, une opposition par tous les moyens contre la mobilisation des Alsaciens-Lorrains et contre l'expulsion vers l'Allemagne ou l'Est européen, des familles dont un ou plusieurs membres se seraient soustraits à l'appel pour l'armée allemande.

Légalement, l'Alsace n'est pas allemande, et la mesure prise est contraire au droit des gens. Ne se faisant aucune illusion sur les résultats d'une simple protestation, déjà péniblement impressionnés par le semblant d'indifférence avec laquelle la France officielle avait accepté les expulsions d'Alsace, nos compatriotes ne peuvent plus admettre que la France laisse passer cette dernière violation des conditions d'armistice sans s'y opposer par tous les moyens.

Nous avons, dans plusieurs lettres et mémorandums, exposé au maréchal Pétain la position de nos compatriotes restés en Alsace.

Depuis le mois d'octobre 1940, nous nous sommes attelés à la lourde tâche de faire comprendre à l'Alsace et aux Alsaciens la position du chef de l'Etat français.

Jusqu'à ce jour on a bien voulu accepter en Alsace nos explications. Devant le fait nouveau, l'Alsace ne peut plus accepter le mutisme de la France. Péniblement impressionnés devant toutes les protestations unilatérales de la France, nos compatriotes estiment que l'Alsace a au moins les mêmes droits à la sollicitude du gouvernement que la Syrie ou Madagascar. Au moment où l'on ne parle que d'unité française et de l'unité de l'Empire, l'Alsace ne peut accepter d'être exclue de l'unité nationale.

(1) Cf. le début de ce dossier : I. Protestation rédigée par M. SCHUMAN, député de la Moselle, dans *D. C.*, nouvelle série, n° 10, du 3. 12. 44, p. 15.

L'Alsace a fait son devoir depuis des siècles, au moins aussi bien, sinon mieux que n'importe quelle autre province française. C'est elle qui, déjà en 1871, a payé seule les fautes de l'ensemble des Français. Elle ne peut admettre que ce soit elle qui paye à nouveau pour le reste de la France toutes les erreurs des dernières années.

Son attitude, connue de tout le monde, les sacrifices auxquels elle a consenti et les innombrables Alsaciens qui croupissent dans les prisons et camps de concentration allemands pour l'aide qu'ils ont accordée aux prisonniers méritent mieux que ce que l'on a fait jusqu'à présent. Tous les jours on parle des souffrances des populations des régions bombardées, à chaque instant la sollicitude du chef de l'Etat va aux souffrances des prisonniers ; depuis longtemps, aucun mot n'est venu consoler une population dont les souffrances sont pour le moins aussi terribles et dignes de compassion que celles de nos prisonniers.

Les récentes félicitations à nos vainqueurs provisoires pour l'affaire de Dieppe ont fait en Alsace une impression infiniment pénible, et l'Alsacien qui, là-bas, lutte pour la France n'arrive pas à comprendre, même avec la meilleure volonté, qu'on ait l'air de désirer la victoire de ceux qui, impitoyablement, arrachent l'Alsace à la France et feront subir à ses magnifiques populations un sort plus cruel que ne lui auraient fait subir les derniers des barbares ; cela ne saurait entrer dans la tête d'un Alsacien.

S'il y a actuellement en France le moindre embryon de solidarité nationale, elle doit jouer pour les deux millions et demi d'Alsaciens-Lorrains qui, davantage que tous les autres Français, souffrent pour les erreurs de tous les Français. Ce droit à la solidarité nationale, les Alsaciens-Lorrains le réclament du chef de l'Etat français avec toute leur énergie.

L'Alsace et la Lorraine attendent que la France fasse le geste auquel elles ont un droit absolu.

C'est en pesant bien nos mots que nous nous sommes chargés de dire au Maréchal que l'Alsace attend la réaction de la France. Si, contre son attente, on devait observer une ligne de conduite suivie jusqu'à présent, nous faisons toutes réserves sur la position que pourra adopter l'Alsace à la fin de ce conflit mondial.

Allemande, l'Alsace ne le sera jamais. Et si la France ne veut pas aller au-devant de graves difficultés en Alsace, il faut qu'elle montre qu'elle est digne de l'Alsace, comme l'Alsace a montré jusqu'ici qu'elle était digne de la France.

Nous nous permettrons quelques mots personnels. Nous conjurons le Maréchal d'écouter les cris d'angoisse de nos compatriotes. Le temps presse, et nous le supplions d'accorder cette satisfaction qui viendrait calmer les souffrances morales de nos malheureux compatriotes.

Laisser passer ces dernières violences faites aux Alsaciens, et les obliger à se battre contre leur sentiment, les laisser exporter dans le pays qu'ils haïssent par-dessus tout au monde, sans réaction, au milieu des déclarations de plus en plus collaborationnistes et pro-allemandes, serait indigne de la France et serait une tache honteuse dans son histoire.

Légalement, nous ne sommes pas encore Allemands et ne pouvons concevoir ce que cette demande de nos compatriotes peut avoir d'exagéré.

D'autant plus que nous avons très nettement l'impression qui découle de la façon décousue et irrésolue dont les Allemands appliquent en Alsace ces mesures illégales, qu'ils ne sont pas du tout sûrs de leur affaire et qu'ils s'attendent à une réaction française.

Les difficultés dans lesquelles se débat actuellement l'Allemagne ne lui permettent pas d'avoir en ce moment des soucis dans le sud-ouest de leur flanc. Si on laisse faire, les Allemands s'enhardiront et viendront avec des mesures de plus en plus illégales qui toucheront toute la population française ; l'Allemand ne respecte que ceux qui ont du courage et de la volonté ; il méprise et il asservit tous ceux qui se courbent devant lui.

Actuellement, quelle que soit la situation précaire de la France, elle représente quand même une force qui pourrait, dans l'état des choses, devenir extrêmement gênante pour eux. Notre flotte, notre territoire nord-africain sont des éléments non négligeables et dont le poids pèserait lourdement dans la balance.

Rentrés en 1918 dans le sein de la mère-patrie, nous avons le droit comme tout autre Français à la protection de la France, au même titre que les autres Français.

Notre vieille position de nationalistes, les combats que nous avons menés plus de vingt ans contre tout ce qui est antinational, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur pour la France réelle, les preuves que nous avons constamment données de notre attachement à la France nous permettent — plus qu'à d'autres — de parler librement de ces graves problèmes.

Nous savons à quels dangers nous nous exposons en osant soulever cette question. Des risques, nous les avons depuis longtemps connus ; nous les avons depuis longtemps acceptés, et quoi qu'il advienne, nous continuerons à faire notre devoir jusqu'au bout. On ne pourra pas, dans l'avenir, nous accuser d'avoir laissé la France dans l'ignorance, de ne pas avoir averti à temps, fait tout ce qu'il était possible de faire et mis le doigt sur les dangers et difficultés au-devant desquels elle court.

Jusqu'à notre dernier souffle, nous nous battrons pour une Alsace heureuse dans une France forte et unie, et aucune puissance au monde ne pourra nous empêcher d'aimer notre petite patrie et nous dénier la légitimité de notre combat.

Monsieur le Maréchal, nous comptons uniquement sur vous, et aimons à espérer que notre pathétique appel n'aura pas été vain. Nous vous renouvelons, Monsieur le Maréchal, l'assurance que vous pouvez compter sur nous.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

(*Suite de la col.* 146.)

— M. Frenay, ministre des Prisonniers, fait devant la Commission de l'Alsace et de la Lorraine un exposé dans lequel il indique entre autres choses que 150 000 Alsaciens et Lorrains ont été incorporés dans la Wehrmacht.

ETRANGER. — La famine sévit en Hollande occupée par les Allemands, a déclaré le Dr Gerbrandy, premier ministre de Hollande, rentrant des Pays-Bas à Londres. On apprend par ailleurs que dans les régions inondées les autorités anglaises ont fait évacuer 100 000 personnes sur la Belgique.

14 décembre.

FRANCE. — Le général de Gaulle et sa suite sont arrivés au Caire.

— A Fontainebleau, funérailles nationales de 36 patriotes tués par les Allemands et dont les corps avaient été retrouvés à Arbonne.

ETRANGER. — A l'occasion de la Noël, le Pape a adressé à toutes les victimes de la guerre un message d'affectueuse sympathie. Le Saint-Père a fait envoyer une somme aux représentations pontificales des différents pays pour venir en aide à ceux qui ont été éprouvés par la guerre. Varsovie a reçu un secours particulier. [Cf. *D. C.*, 31. 12. 44, p. 1.]

— Le conseiller fédéral von Steiger, représentant des partis paysan et bourgeois, est élu président de la Confédération helvétique pour 1945. Il succède à M. Stampfli, indépendant.

— M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, est nommé ministre des Affaires étrangères en remplacement de M. Pilet-Golaz.

— A Athènes, entretien de M. Papaandréou avec M. Mac Millan.

15 décembre.

FRANCE. — L'Assemblée nationale des Comités départementaux de la Libération tient sa première réunion à Paris, sous la présidence de M. Saillant, président du Comité national.

— L'Ecole des pupilles de la marine quitte Cahors et regagne Brest. Elle compte 200 pupilles et 500 mousses.

ETRANGER. — Les Américains débarquent dans l'île de Mindoro, dans les Philippines.

— A Athènes, la tâche médiatrice de M. Mac Millan s'avère difficile. Le général Scobie exige de l'E. A. M. (Front national de la Libération) l'évacuation de l'Attique et le désarmement des troupes insurgées. La résistance grecque pose le départ de M. Papaandréou comme condition préalable à toute négociation.

16 décembre.

FRANCE. — Le général de Gaulle, de retour de Moscou, rentre à Paris.

— Arrivée à Paris de Numan Menemendjoglou, ambassadeur de Turquie à Paris.

— M. Jean-Marie Clamamus, sénateur de la Seine et maire de Bobigny ; M. Gentin, député de l'Aube, ancien ministre du Commerce, directeur d'un journal de Troyes, sont arrêtés pour faits de collaboration avec l'ennemi.

17 décembre.

FRANCE. — Publication du traité franco-russe. Les deux nations s'engagent : à ne pas signer de paix séparée avec l'Allemagne et à se prêter, dans cette guerre, toute l'aide possible ; à prendre, d'un commun accord, à la fin du conflit, toutes mesures nécessaires pour empêcher une nouvelle agression ; à se prêter immédiatement aide et assistance en cas d'agression nouvelle ; à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles ; à se prêter mutuellement toute l'assistance économique possible après la guerre. Le traité est valable pour vingt ans.

— A Paris, clôture de l'Assemblée nationale des Comités départementaux de la Libération. L'Assemblée a envisagé divers problèmes d'actualité : l'épuration, la reconstruction économique, la presse, les élections.

— Au cours d'un Congrès des Indochinois, tenu en Avignon les 15, 16 et 17 décembre, les congressistes se sont occupés du futur régime intérieur de l'Indochine et de la situation matérielle des nombreux travailleurs séparés de leur pays depuis six ans.

ETRANGER. — Reprise des relations diplomatiques et consulaires entre l'U. R. S. S. et le Nicaragua.

— M. Kornacker, ministre belge sans portefeuille, s'est rendu à Londres pour négocier le problème du ravitaillement de la Belgique.

18 décembre.

FRANCE. — A l'âge de 88 ans, vient de mourir le médecin général Jules-Michel Emily, dernier officier survivant de la mission Marchand.

ETRANGER. — Violente offensive allemande depuis la région de Montjoie jusqu'à l'extrémité Sud de la frontière germano-luxembourgeoise.

— On annonce la prise de la ville de Faenza (Italie) par les troupes néo-zélandaises.

— On annonce la reprise des relations diplomatiques entre la Roumanie et l'Italie.

— Vive activité de la Résistance danoise dans le Jutland.

19 décembre.

FRANCE. — Première séance publique annuelle de l'Académie des sciences, sous la présidence de M. Charles Maurain. M. Caullery, vice-président, lit la liste des prix et subventions attribués en 1944.

— A Paris, le parti radical tient son premier Congrès depuis la libération (19-21 décembre).

— Première réunion du Comité d'entente socialiste et communiste, sous la présidence de M. Jacques Duclos.

— M. Jean Monnet, envoyé en mission par le gouvernement au sujet des envois destinés à la renaissance de l'industrie française, arrive à New-York.

ETRANGER. — La première armée américaine contre-attaque en Belgique orientale.

— M. R. Henry Norwet a été nommé ambassadeur des Etats-Unis au Portugal.

20 décembre.

FRANCE. — Le général de Gaulle reçoit Mgr Valerio Valeri qui doit prochainement regagner le Vatican. Ensuite, le chef du gouvernement a un long entretien avec S. Em. le cardinal Tisserant, dont le séjour en France vient de prendre fin, et qui est sur le point de repartir en avion pour la Cité du Vatican.

— Le major général Georges-P. Vanier, ambassadeur du Canada, et S. Exc. M. le baron Guillaume, ambassadeur de Belgique, remettent leurs lettres de créance au général de Gaulle. Le baron Gustave Guillaume, né en 1883, a été ministre de Belgique en Roumanie et au Brésil, puis ambassadeur en Chine. Le général Georges Vanier, né en 1888, ancien élève du collège des Jésuites à Montréal, fit des études de droit à l'Université Laval. Il prit part à la Grande Guerre où il fut blessé et reçut la Légion d'honneur. Aide de camp du gouverneur général du Canada à la tête du 22e régiment à Québec, il fut, en 1930, délégué du Canada à la S. D. N. et en 1936 conseiller technique de la délégation canadienne à la S. D. N.

— A l'Assemblée nationale, la Commission de la Défense nationale réclame la mobilisation de plusieurs classes.

— Clôture de l'emprunt de la Libération.

N° 931. — Nouvelle série : N° 19

Ce numéro contient :

En raison des prescriptions du ministère de l'Information et par suite de la pénurie de papier, la Documentation Catholique **ne pourra plus désormais paraître que tous les quinze jours.**

Notre prochain numéro portera donc la date du DIMANCHE 18 FEVRIER.

Le présent numéro a été tiré à 5 000 exemplaires.

Le directeur-gérant : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.